

Baseball

4
0
page S3



Sortir
Sandwich
cherche glouton!
page D3



Économie
La super-SGF
promet de livrer
des milliers
d'emplois
page E1

Hockey
4
3
page S6

L'affaire Paula Jones classée

Une surprise pour les experts; Clinton se dit satisfait

d'après AFP
LITTLE ROCK, Arkansas

Un juge fédéral a décidé hier de classer l'affaire Paula Jones, ce qui annule le procès pour harcèlement sexuel contre le président Bill Clinton qui était prévu le 27 mai à Little Rock, en Arkansas.

Dans une décision rendue publique dans l'après-midi, Susan Webber Wright a estimé que Paula Jones, qui accusait Clinton de gestes indécents dans une chambre d'hôtel, « avait échoué à prouver qu'elle avait un cas assez sérieux pour être soumis à un jury ».

Le porte-parole de la présidence Michael McCurry a immédiatement indiqué que le président, en voyage en Afrique, « était satisfait » de la nouvelle. Il l'a partagée avec la première dame, Hillary Clinton, a précisé McCurry.

« C'est clairement la bonne décision », a dit l'avocat de Clinton, Robert Bennett. « Elle parle d'elle-même », a-t-il ajouté.

La décision du juge a constitué une surprise pour les experts, la plupart s'attendant à ce que le procès soit maintenu, au moins pour certaines des accusations portées par Paula Jones, 31 ans. Cette ancienne employée de l'Arkansas accusait également Clinton, à l'époque gouverneur de l'État, de mesures de rétorsion professionnelles après qu'elle eut refusé ses avances.

Les avocats de Mme Jones ont annoncé qu'ils envisageaient « très sérieusement » d'interjeter appel. « Nous sommes déçus, bien sûr », a déclaré John Whitehead, ajoutant que « lorsqu'on fait un procès à l'homme le plus puissant du monde, on s'attend à ce que ce soit difficile ».

Les avocats de Clinton avaient demandé mi-février au juge Webber Wright de débouter Paula Jones, affirmant que son dossier était vide, et la décision du magistrat est une victoire complète pour les défenseurs du président.

Les avocats de Mme Jones avaient demandé hier que le procès soit retardé, afin de pouvoir utiliser les éléments liés à l'enquête sur l'affaire Lewinsky.

Cette affaire fait l'objet d'une enquête par le procureur indépendant Kenneth Starr, qui ne devrait pas être affectée par la décision du juge Webber Wright.

La décision semble clore la bataille judiciaire où les camps ne s'étaient épargnés aucun coup bas et où la vie sexuelle de Bill

Voir L'AFFAIRE en A2



Le juge Susan Webber Wright a rejeté la plainte de Paula Jones, qui a accusé le président Bill Clinton de harcèlement sexuel.

Peut-être le dernier?

RÉJEAN TREMBLAY

C'était une bonne idée. Pour ce qui pourrait être le dernier match inaugural de l'histoire des Expos, on avait invité des athlètes canadiens des Jeux olympiques de Nagano.

C'était bien organisé. Des Mustang décapotables jaunes et rouges défilaient dans le grand stade avec deux ou trois champions grimpés sur la banquette arrière.

Sous la toile sale et sombre, les applaudissements des 30 000 spectateurs se perdaient sans écho. Combien de ces spectateurs étaient conscients qu'ils participaient à une « dernière »?

Peut-être que les Expos seront de retour à Montréal la saison prochaine. On va le savoir le 30 juin.

Si on entame la construction d'un nouveau stade, on va retrouver les Z'Amours au Stade olympique pour deux autres saisons. Sinon, il n'y aura plus de baseball dans le grand bol de toilette.

C'était une bonne idée. Une charmante cérémonie qui a montré pourquoi les Expos sont une espèce en danger d'extinction.

Voir PEUT-ÊTRE en A2



Assister au match inaugural des Expos, c'est encore (pour combien de temps?) une tradition amusante à respecter. Ce groupe de partisans de Trois-Rivières s'y est joyeusement prêt.

Des places à 5\$ dans les écoles

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après les enfants de trois ans, c'est au tour de tous les écoliers de 5 à 12 ans gardés en milieu scolaire de profiter de places à cinq dollars dès septembre.

Cette mesure surprise, annoncée par la ministre Pauline Marois au lendemain du dépôt du budget Landry, coûtera 41,5 millions au gouvernement, mais il ne s'agit pas d'argent neuf puisque la totalité de la somme proviendra de réaménagements budgétaires.

Ainsi, 10,3 millions étaient déjà consacrés par le ministère à la garde en milieu scolaire, 23,2 millions proviennent du programme d'exonération des frais de garde, qui est du même coup aboli, et huit autres millions sont extraits du service de la dette du ministère de l'Éducation qui disposait de surplus grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Les parents dont la garde des enfants coûte cinq dollars ne pourront donc plus profiter de crédits d'impôt au moment de présenter leur

Voir DES PLACES en A2

L'eau traitée transmet aussi des maladies virales

Une étude démontre qu'il y a de plus en plus de gastroentérites, surtout chez les enfants

BRUNO BISSON
QUÉBEC

Les buveurs d'eau du robinet contractent entre 14 % et 19 % plus de gastroentérites, un pourcentage pouvant atteindre 40 % chez les enfants de 2 à 5 ans, même s'ils sont desservis par une usine moderne de traitement d'eau qui répond aux critères de qualité reconnus en Amérique du Nord.

C'est ce que révèle une étude menée dans la région de Montréal auprès de 1300 familles résidant dans une ville non identifiée de la banlieue de la métropole en

1993-1994, par un microbiologiste de l'Institut Armand-Frappier.

Cette étude du Dr Pierre Payment, publiée en 1997, a confirmé les doutes soulevés par de nombreux scientifiques, ces dernières années, quant à la fiabilité des critères de contrôle de qualité de l'eau potable, utilisés tant au Québec qu'un peu partout dans le monde industrialisé.

Une étude précédente du même chercheur avait déjà indiqué que 35 % des cas recensés de gastroentérites sont attribuables à une consommation d'eau provenant d'un réseau public de distribution.

Au moment où le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) termine un processus de consultation sur la refonte de son Règlement sur l'eau potable, vieux de 1984 et généralement considéré comme désuet, de plus en plus d'études, comme celles du Dr Payment, indiquent que des épidémies de maladies virales d'une grande ampleur peuvent être transmises par l'eau.

« Même s'il est frappant, précise le Dr Payment, le pourcentage des cas de gastroentérites qu'on peut attribuer directement à la consommation d'eau potable n'est pas

l'élément le plus important. Ce qu'on réalise aujourd'hui, c'est qu'une usine de traitement ne peut pas tout éliminer. Elle agit comme un tamis. Mais comme dans tous les tamis, il y a des micro-particules qui peuvent se frayer un chemin jusqu'au réseau de distribution. »

C'est ce qui est arrivé en 1993 à Milwaukee, au Wisconsin, une ville desservie par une usine moderne de traitement d'eau, où une épidé-

Voir L'EAU en A2

Autres Informations, page B8

Indignation aux Communes

Le controversé plan de dédommagement des victimes de l'hépatite C contaminées par des produits sanguins, que le gouvernement Chrétien et son ministre de la Santé, Allan Rock, ont annoncé la semaine dernière, continue de susciter l'indignation à la Chambre des communes. Tous les partis d'opposition, sauf le Bloc québécois, qui est resté col, accusent Ottawa d'abandonner la moitié des victimes. Nos informations, page B1

639

JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces
- Index C2
- immobilier C2 à C4
- marchandises C4
- emplois C4 et C5
- automobile C5 à C7

- affaires E2
Arts et spectacles
BD6 à D12
- horaires-spectacles D10
- télé-horaire D12
Bandes dessinées C4

Bridge C6
Décès C9
Économie E1 à E10
Êtes-vous observateur? C2
Feuilleton C7

Horoscope C6
Informatique B9
Laval A11
Loteries A2 et A13
Monde C1 et D14
Mots croisés C5 et S12

Mot mystère C7
Politique B1, B4 à B7
Quoi faire D5
Rive-Sud A12
Tabloïd Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

Une affaire de bon sang
- Pierre Gravel

page B2

MÉTÉO

Pluie intermittente
Max. 6, min. 2

Cahier Sports, page 20



6 21924 98765 1

AIR CANADA

A.

B

Montréal - New York
Le plus de vols sans escale pour LA GUARDIA et NEWARK

Suites de la une

L'affaire Paula Jones classée

L'AFFAIRE / Suite de la page A1

Clinton avait été disséquée dans la presse comme jamais auparavant pour un président.

Paula Jones affirmait qu'en mai 1991, Bill Clinton l'avait fait conduire par un policier dans une chambre d'hôtel de Little Rock, avait baissé son pantalon et lui avait demandé une faveur sexuelle qu'elle avait refusée.

Elle avait porté plainte trois ans plus tard.

L'affaire Paula Jones avait conduit les avocats de la jeune femme à plonger dans la vie privée du président, pour essayer de prouver qu'il était coutumier des avances déplacées et des promotions « canapé ».

PEUT-ÊTRE / Suite de la page A1

Sur le terrain, les athlètes ont salué la foule. Puis, en portant la veste donnée par les Expos, ils ont quitté le terrain pour se rendre au restaurant Double-Jeu où on les attendait pour souper.

Isabelle Charest, la plus médiatisée de nos championnes, était souriante même si son esprit est toujours préoccupé par une décision à prendre au cours des prochains mois. Continuer sa carrière jusqu'aux Jeux de Salt Lake City ou entreprendre une nouvelle profession en nutrition et communications chez Danone.

À Vienne, aux derniers Championnats du monde, Isabelle a été touchée en plein cœur. Tellement qu'elle est encore bouleversée et qu'elle ne sait plus si elle pourra

dire adieu à un sport qu'elle aime tant: « C'était à la toute fin des Championnats. J'ai connu tous les problèmes du monde et finalement, c'est la Chinoise Yang Yang qui a mérité le titre de championne du monde. Yang Yang est venue me voir avec un interprète et elle m'a donné un miroir: 'Quand tu vas te regarder dans ce miroir, tu vas voir la meilleure patineuse au monde', m'a dit Yang Yang. Ça m'a profondément touchée », a raconté Isabelle.

Elle a tout aimé de ses Jeux de Nagano. Incluant son retour au pays: « Ça veut quand même dire quelque chose. Quand nous avons été présentés au Centre Molson, tous les joueurs du Canadien sont venus nous serrer la main et nous féliciter. On sentait une communion. Chez les Expos, pas un

joueur ne nous a même regardés », a dit Mme Charest.

À la défense des Z'Amours, il faut dire que pendant les Jeux, ils étaient au camp d'entraînement en Floride ou sur les plages de la République dominicaine. Comme l'a dit Alain Chantelois, le représentant des Expos que l'on surnomme le baron, hier sur la galerie de la presse: « Y en a pas un qui sait patiner dans l'équipe. Ils ne connaissent personne sur le terrain. »

C'est justement l'histoire des Expos depuis quelques années. Personne ne semble les mettre au courant de ce qui se passe dans leur ville d'adoption, personne ne prend dix minutes pour leur expliquer qui sont Isabelle Charest, France Saint-Louis et les autres personnalités qu'on a présentées aux fans hier soir.

Si les joueurs prennent le temps

d'écouter les partisans, ils vont réaliser qu'on vit d'espoir chez les fans. Hier, on ne se posait qu'une question dans les restaurants et aux fontaines du grand stade: « Pensez-vous que le nouveau stade au centre-ville, pensez-vous que ça va marcher? »

Gilles Hébert a posé la question. Marcel Saint-Amant aussi. Et Richard Tremblay également. Et d'autres dont je n'ai pas noté les noms. On sait que les Expos ne connaissent pas une grosse saison, mais on fait confiance à Felipe Alou. La véritable inquiétude, ce n'est pas le jeu des Expos. C'est le jeu de Claude Brochu et de ses partenaires.

On a compris que le match d'hier n'était que le premier d'une longue mise en scène. Le scénario est écrit par les hommes d'affaires et les politiciens du pays.

Extraits du jugement

Associated Press
LITTLE ROCK, Arkansas

Les principaux extraits du jugement rendu à Little Rock, en Arkansas, par le juge fédéral Susan Webber Wright, classant l'affaire Paula Jones:

□ « Les accusations des plaignants sont très loin des critères stricts qui établissent une plainte pour outrage selon la loi de l'Arkansas. »

□ « Le tribunal juge que sa demande de compensation (de Paula Jones) et l'environnement néfaste au règlement de cette affaire ne sont pas fondés et justifient de rendre un jugement concis. »

□ « Même si le comportement présumé du gouverneur, au cas où il est avéré, peut être certainement qualifié de grossier et d'offensant, (...) cette affaire ne dispose pas de fondements pour déposer une plainte pour agression sexuelle. »

□ « Si le tribunal est certainement d'accord pour dire que les accusations des plaignants décrivent une conduite offensante, il juge que la conduite présumée du gouverneur ne constitue pas une agression sexuelle. »

□ « Dans l'absence d'une violation sous-jacente de la loi fédérale, aucune plainte ne peut être déposée exposant à des poursuites pour complot. »

□ La conduite présumée du gouverneur « a été brève et isolée, n'a pas entraîné de dommages corporels (...) et n'a pas provoqué de détresse telle qu'elle ne puisse être supportée par une personne de santé mentale normale. »

DES PLACES / Suite de la page A1

déclaration de revenus. Les autres, qui font garder leurs enfants dans des garderies privées plus coûteuses, continueront de réclamer des crédits d'impôt.

Seuls les enfants fréquentant la maternelle ou une école du secteur public ont droit à ce service. Actuellement, près de 93 000 enfants âgés de 4 à 12 ans fréquentent les services de garde de 923 écoles, soit près de la moitié des établissements d'enseignement primaire du Québec.

« Depuis l'an dernier, les écoles qui donnent ce service (de garde) doivent nécessairement offrir aux élèves la possibilité de travailler à leurs devoirs et à leurs leçons pendant les périodes de garde », a indiqué la ministre de l'Éducation.

D'autre part, Mme Marois a an-

noncé l'ajout de 5100 places à cinq dollars aux 30 300 places libres dans les centres de la petite enfance pour les enfants de quatre ans. Quelque 23 000 places à cinq dollars sont également offertes pour les enfants de trois ans dès septembre.

« Nous avons pris l'engagement d'implanter progressivement les places à cinq dollars pour tous les enfants. Nous maintenons toujours cet engagement parce que, bien sûr, il faut favoriser un développement harmonieux de nos tout-petits, mettre l'accent aussi sur la prévention des obstacles à leur intégration scolaire à venir », a expliqué la ministre, précisant que les services de garde à cinq dollars dans les centres de la petite enfance seraient accessibles également pour les enfants de deux ans, à compter de septembre 1999, pour les enfants de un an à compter de sep-

tembre 2000 et pour les enfants de moins d'un an en septembre 2001.

« Le ministère de la Famille et de l'Enfance compte rendre libres en moyenne 12 000 nouvelles places de services de garde éducatifs tous les ans, et cela au cours des sept prochaines années afin de couvrir les besoins de garde. Au terme de ce développement, ce sont quelque 85 000 nouvelles places de services de garde éducatifs qui s'ajouteront aux places déjà existantes et qui permettront ainsi de couvrir plus de 90 % des besoins », a expliqué Mme Marois. On disposera alors de quelque 175 000 places.

Les services de garde à cinq dollars pour les enfants de trois ans, coûteront 45 millions à l'État, en 1998-1999. Le ministre Bernard Landry, dans son budget, a prévu une somme de 25 millions à cette fin, tandis que vingt millions additionnels proviennent des crédits ac-

cordés au ministère de la Famille et de l'Enfance, que dirige Mme Marois.

Toujours dans le cadre de sa politique familiale, Pauline Marois a annoncé une majoration de 3,6 millions des budgets du programme d'allocation familiale à l'intention des familles nombreuses. Cette mesure profitera à 9500 familles qui, avant le 1er septembre 1997, comptaient quatre enfants ou plus, dont au moins un alors âgé de six ans ou moins. La ministre estime que ces familles étaient désavantagées par la nouvelle allocation familiale, en raison de leurs revenus.

Pour ces 9500 familles, cette bonification, rétroactive au 1er septembre 1997, représente une somme moyenne de 400 \$. Pour certaines familles, la bonification peut même atteindre 1000 \$. Les chèques seront émis au cours du mois d'avril.

L'eau traitée transmet aussi des maladies virales

L'EAU / Suite de la page A1

mie de grippe intestinale a frappé entre 300 000 et 400 000 personnes, un fait sans précédent. Une centaine de morts ont même été associées à l'épidémie, induite par un petit parasite transmis par l'eau, le cryptosporidium, très résistant à la chloration.

Pourtant, cette usine respectait la réglementation fédérale en vigueur, beaucoup plus sévère, à l'époque, que l'actuel Règlement sur l'eau potable du Québec.

Aux États-Unis, le choc a été colossal. L'affaire de Milwaukee a donné lieu à des centaines de nouvelles études et de recherches qui ont permis aux scientifiques d'ap-

prendre énormément de choses sur les risques de contamination des réseaux d'eau potable par le cryptosporidium ou par un parasite déjà connu de la même famille, le Giardia, tous deux présents dans les lacs et rivières du Québec.

Grâce à ces recherches, on sait aujourd'hui que les procédés de décantation et de filtration utilisés dans les grandes usines de traitement d'eau permettent de réduire considérablement le risque de contamination de l'eau potable par ces parasites.

Or, au Québec, une majorité des petites usines qui produisent de l'eau potable ne sont pas dotées d'équipements de filtration. La désinfection au chlore y est souvent le seul traitement entre l'eau puisée

dans une rivière et le réseau qui la distribue dans les foyers.

Et les parasites incriminés à Milwaukee y résistent très bien.

« On sait qu'il existe un lien entre certaines maladies virales et la présence de micro-organismes comme le cryptosporidium et le Giardia, dit le Dr Payment, mais il n'existe pas de documentation assez précise pour nous permettre d'évaluer si des personnes sont malades à cause de cela. »

Mais il est devenu évident que dans l'état actuel des choses, ajoute-t-il, nous parvenons à limiter les risques d'épidémie, pas à empêcher que des maladies se propagent par l'eau potable. »

Selon le Dr Payment, une meilleure qualité de l'eau brute qu'on

puise dans les lacs et rivières pour alimenter les populations et la présence d'appareils de mesure de la turbidité à chaque sortie de filtre dans les usines d'épuration, suffiraient à réduire dans une proportion importante les risques de transmission de maladies pouvant être aussi sérieuses que l'hépatite A ou la méningite. « Mais il faut être conscient, dit-il, que le resserrement des normes de qualité de l'eau potable va se traduire nécessairement par des coûts de modernisation importants dans les usines qui ne pourront plus les payer. Dans le contexte actuel, lorsqu'on parle de normes avec des politiciens, la première question qu'on se fait poser, c'est: combien ça va coûter? »

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911

Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser
les informations de La Presse et celles des services
de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de
reproduction des informations particulières à
La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 427
à quatre chiffres : 2139
6/49: 5 20 29 42 45 49 Compl. 28
avec extra: 3 5 4 2 5 3

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donateurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;
■ à Montréal: Collège André-Grasset, salle l'Escale, 1001, boul. Crémazie Est, de 10 h 30 à 15 h;
■ à Montréal: Université McGill, centre William Shatner, 3e étage, 3480, rue McTavish, de 10 h à 19 h;
■ à Montréal: église Saint-Charles, au sous-sol, 2115, rue Centre, de 14 h 30 à 20 h 30;
■ à L'Annonciation: centre sportif culturel Vallée de La Rouge, 1500, rue des Cypres, de 14 h à 20 h;
■ à Montréal: hôpital Royal-Victoria, salle de repos H, 4e, 687, avenue des Pins Ouest, de 10 h à 16 h.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Un décor grandiose

■ La marche en montagne est votre tasse de thé mais vous hésitez à partir quand le temps froid et la neige se montrent le bout du nez? Peut-être abdiquez-vous trop vite et passez-vous à côté de paysages uniques... En effet, à la fin de l'hiver, au sommet de ces montagnes, le décor est à la fois austère et grandiose. L'équipe de Géo plein air a préparé un reportage sur le sujet. À lire, demain, dans le Week-end sportif du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison
Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour. Pour faire
connaître votre opinion, composez le 285-7333;
au son de la voix, faites le 1.

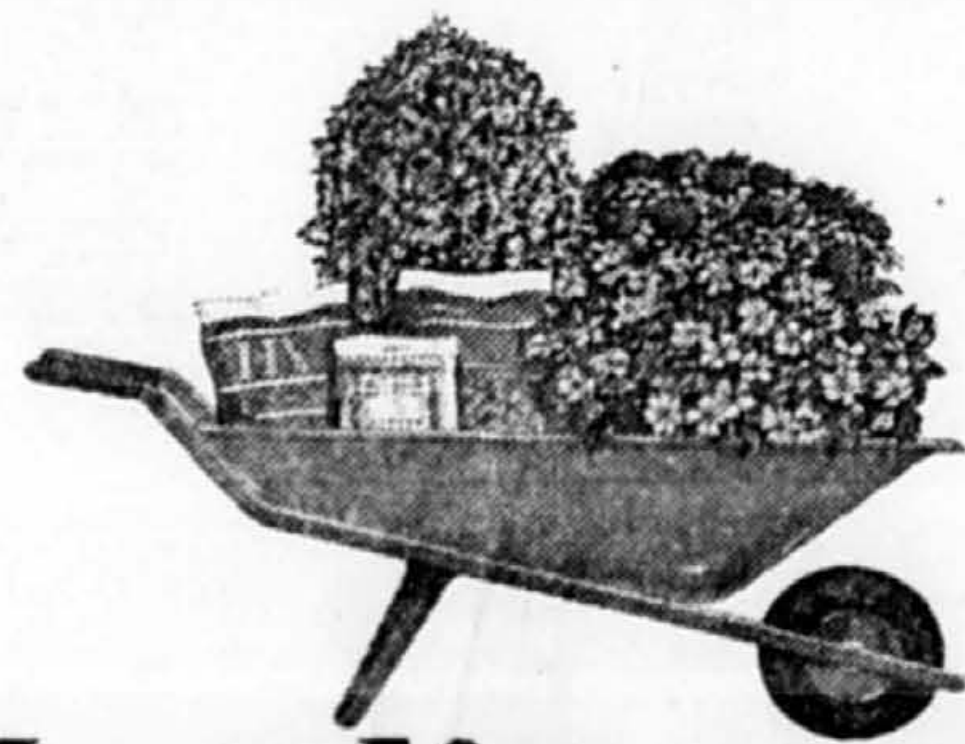
Ottawa a-t-il raison de s'inquiéter de la
sécurité du système d'approvisionnement
de sang, Héma-Québec?

Le budget du ministre des Finances Bernard
Landry vous satisfait-il?

À cette question posée hier, le pourcentage des
réponses obtenues a été:

Oui: 33 %
Non: 67 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à
prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune
prétention scientifique.



Jardinage...

Jardin des amoureux...
coup de coeur assuré!

Entrez dans l'univers intime et accueillant
de ce grand jardin qui éveillera vos passions.
Qui sait... peut-être y rencontrerez-vous
l'âme soeur. ET PLUS ENCORE !

SALON
FLEURS, PLANTES
ET JARDINS

DU 3 AU 5 AVRIL
PALAIS DES CONGRÈS
DE MONTRÉAL

Le mot du jour
année

■ Les locutions *année académique*, *année de calendrier* et *année fiscale* sont des anglicismes. La première se traduit par *année scolaire* ou *universitaire*, la deuxième par *année civile* et la troisième

par *exercice financier* ou *budgétaire*. Dans ce dernier cas, on peut également parler d'*année financière* ou *budgétaire*.

— Le déficit du dernier exercice financier du gouvernement fédéral sera moins élevé que prévu.

Paul Roux

L'EXPRESS
DU MATIN

CS de la Pointe-de-l'Île

■ La nouvelle commission scolaire francophone de l'est de Montréal se nommera commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Les membres du conseil provisoire de l'organisme en ont décidé ainsi le 11 mars, même si le président du conseil, Vincent Arcresi, proposait de garder le nom de la commission qu'il préside actuellement, soit Jérôme-LeRoyer. Déjà accepté par la Commission de toponymie du Québec — avec qui les commissions scolaires anglophones ont de nombreux démêlés depuis quelques semaines —, le nom « Pointe-de-l'Île » représentait le quatrième choix des élèves, du personnel et des enseignants. Les autres noms retenus étaient moins appropriés ou avaient déjà été choisis par d'autres commissions.

Évacuation à St-Pierre

■ Un glissement de terrain, vraisemblablement causé par la fonte rapide des neiges, a semé l'inquiétude parmi plusieurs résidents de maisons construites au pied d'une falaise longeant le croissant Lucien-Rochon, un quartier résidentiel de Saint-Pierre, au sud-ouest de Montréal. L'incident est survenu vers 19 h mardi et a nécessité l'évacuation de l'immeuble qui a subi des dommages, des tonnes de terre et de boue ayant glissé sur plusieurs mètres pour aller frapper la partie arrière de la structure extérieure. Personne n'a été blessé et l'ordre d'évacuation était toujours maintenu, hier, en attendant que des spécialistes procèdent à une analyse du sol dans la zone d'affaissement.

Individu recherché

■ Roger Tourigny, 59 ans, est recherché par la police de la CUM pour corruption de mineurs et entrave à la justice. Il a l'habitude de fréquenter les stations de métro, où il aborde de jeunes garçons en leur offrant de la drogue, pour ensuite les inviter à son domicile. Il leur propose alors d'autres drogues en échange de faveurs sexuelles. Mesurant 1m72 et pesant 80 kg, il est partiellement chauve avec des cheveux gris et il a les yeux bleus. Portant de grosses lunettes épaisses, il s'est déjà fait appeler Denis Labbé, Paul Turcotte, Réal Boyer et Scott Phillips. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-8502 ou à Info-Crime au 393-1133.

Roger Tourigny

La drogue, pour ensuite les inviter à son domicile. Il leur propose alors d'autres drogues en échange de faveurs sexuelles. Mesurant 1m72 et pesant 80 kg, il est partiellement chauve avec des cheveux gris et il a les yeux bleus. Portant de grosses lunettes épaisses, il s'est déjà fait appeler Denis Labbé, Paul Turcotte, Réal Boyer et Scott Phillips. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-8502 ou à Info-Crime au 393-1133.

L'École internationale doit déménager

■ Les 376 écoliers du primaire qui fréquentent l'École internationale devront quitter leurs classes de Westmount pour déménager à l'école Espace-Jeunesse du quartier Côte-des-Neiges tandis que les élèves du secondaire resteront dans l'Ouest, rue Clarke. C'est devant une centaine de parents francophones et anglophones, tout aussi mécontents les uns que les autres, que le conseil provisoire de la future commission scolaire de Montréal a pris sa décision hier soir. Les francophones ont répété qu'ils souhaitaient obtenir l'académie Marymount, située à Côte-Saint-Luc, parce qu'ils tiennent à ce que les jeunes du primaire et du secondaire puissent être regroupés dans une même école, comme c'est le cas depuis dix ans. Les parents de Marymount ont répliqué qu'ils avaient déjà été trimballés à quelques reprises au cours des 10 dernières années parce qu'il leur a fallu faire de la place aux francophones. « On continuera de négocier avec les gens de Marymount l'an prochain, mais à moins d'un miracle, je pense qu'on recevra encore un non, a déclaré hier le président du conseil provisoire, Michel Pallascio. Mais c'est sûr que le déménagement à Espace-Jeunesse est une solution temporaire. Il va falloir trouver quelque chose qui réponde aux désirs de la majorité des parents. »

Un autre personnage des annales mafieuses élargi après... un an

ANDRÉ CÉDILLOT

Bien qu'il ait été mêlé à des affaires d'agression et de possession d'armes à feu, Anthony Volpato, 52 ans, l'une des figures dominantes de la mafia montréalaise, ne serait pas susceptible de commettre un acte violent.

C'est sur cette base que la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a accepté, il y a neuf jours, de libérer le mafioso après un an de pénitencier.

Arrêté en même temps que Cotroni et une dizaine de membres de son gang, Volpato avait été condamné à six ans de prison, le 14 mars 1997, pour un complot d'importation de 180 kilos de cocaïne en provenance de la Colombie.

Comme il en est à sa première sentence fédérale et que le trafic de drogue n'entre pas dans la catégorie des crimes violents, il a eu droit, lui aussi, à son élargissement au sixième de sa peine.

Même s'il s'agit d'un crime très grave commis par une organisation criminelle structurée; également, compte tenu de la violence qui caractérise le milieu de la drogue, le fait que vous ayez eu à transporter

des armes pour votre protection confirme la possibilité d'une telle violence, nous considérons que ces seuls faits ne démontrent pas que vous puissiez commettre un acte de violence avant la fin de votre sentence, écrivent en substance les commissaires Dortelus et Dugré.

Un des plus fidèles « serveurs » de la mafia montréalaise — on dit dans le rapport qu'il trempe dans le trafic de drogue depuis 25 ans — Volpato a été arrêté à trois reprises pour des affaires de violence. Si l'on en croit le rapport de la CNLC, il s'en est toujours assez bien tiré.

En 1982, la victime ayant refusé de témoigner, la Couronne avait retiré l'accusation portée contre lui. Volpato a dit aux commissaires ne pas se souvenir de ce qui s'était passé. Au pluriel du palais de justice, on apprend qu'il s'agissait d'une chicane d'automobilistes.

Deux ans plus tard, il avait été acquitté de deux chefs d'assaut grave après qu'un de ses amis eut affirmé devant la Cour avoir été l'instigateur de l'altercation. En 1994, les témoins avaient de nouveau refusé de témoigner, de sorte que Volpato a été condamné à une amende de 2000 \$ et mis en proba-

tion pour une durée de six mois pour... possession d'arme.

Lors de cette échauffourée survenue dans un stationnement — et qu'il impute aujourd'hui à son garde du corps — Volpato était muni d'un revolver de calibre 38 chargé. Dans son véhicule, les policiers avaient trouvé le revolver et trois autres armes, dont un stylo-pistolet.

Volpato a dit à la CNLC avoir acheté ces armes sur le marché noir parce qu'il avait des raisons de croire que sa vie était en danger. Ces explications n'ont pas semblé convaincre les commissaires, visiblement sceptiques « qu'il ait eu besoin de quatre armes pour se protéger ».

En décembre 1994, au moment où il était sous probation, Volpato avait été arrêté lors d'une opération de la GRC dans le milieu des contrebandiers d'alcool et de cigarettes. Le réseau avait des assises dans la réserve de Kahnawake.

Cette enquête avait entraîné la révocation de la libération conditionnelle de Frank Cotroni, parce qu'il avait été vu avec... Volpato. Le célèbre chef du clan calabrais a pour sa part écopé sept ans de géo-

le pour l'affaire des 180 kilos de cocaïne.

À la décharge de Volpato, les commissaires Dugré et Dortelus ont noté qu'il s'était retiré du projet d'importation de la drogue en mars 1995, un an avant sa conclusion avec les hauts dirigeants du cartel de Cali.

Il y avait près de quatre ans que la GRC était sur les talons de Cotroni, Volpato et cie quand elle a découvert que le gang était branché directement sur les plus puissants narcotrafiquants de la Colombie.

Avant de recouvrer toute sa liberté, Volpato, qui se dit propriétaire d'un commerce de vente de céramique, rue Jean-Talon, à Saint-Léonard, devra passer au moins six mois dans une maison de transition.

Au début de 1995, indiquent des documents de la CNLC, Volpato s'était porté garant de la « bonne conduite » de Cotroni, affirmant que ce dernier travaillait à son commerce comme représentant. Cotroni, qui purgeait alors une peine d'emprisonnement pour meurtre, avait obtenu son congé peu après.

On connaît la suite.



PHOTO Alain Roberge, La Presse

Après le terrible accident, il ne restait plus de la voiture qu'un petit tas de ferraille sur la voie ferrée.

Un train fauche une auto à Saint-Basile

MARTHA GAGNON

Deux employés d'une petite entreprise d'entretien ménager ont connu une fin atroce hier matin, alors que leur automobile a été heurtée par un train de Via Rail devant le poste d'Hydro-Québec, à Saint-Basile-le-Grand. Après avoir effectué leurs travaux de nettoyage au poste d'Hydro-Québec, les employés de l'entreprise Patrice Lepage sont montés dans leur véhicule vers 9 h pour traverser le passage à niveau afin de se rendre sur la route 116. C'est là que l'accident s'est produit.

Le conducteur s'est engagé sur la voie ferrée au moment où le train de 45 passagers filait à vive allure pour se rendre à Montréal. L'automobile de marque Pontiac a été réduite à un petit tas de ferraille rouge à côté de la voie. Quant aux passagers du train, ils ont dû prendre l'autobus pour se rendre à leur travail.

Le passage à niveau, qui sert uniquement au personnel d'Hydro-Québec ou à ses sous-traitants, n'est pas protégé par une barrière, une cloche ou autre. Il y a cependant une affiche invitant à la prudence et des panneaux arrêt de chaque côté de la voie. « Des mesures qui sont habituellement jugées suffisantes étant donné la faible circulation, explique Jean-Claude Lefebvre, porte-parole d'Hydro. De plus, la visibilité est bonne; on peut facilement voir le train arriver. »

Selon M. Lefebvre, l'entreprise d'entretien ménager venait de renouveler son contrat et avait l'habitude de se rendre à cet endroit. « C'est triste et déplorable, surtout que les comités de santé et de sécurité sont vigilants. On a, par exemple, déjà modifié l'accès au poste de Saint-Basile pour éloigner de la voie ferrée la porte d'entrée de la clôture en métal, dit M. Lefebvre. Certains se plaignaient qu'elle était trop près. »

Il ajoute que la signalisation actuelle répond aux normes, mais que la compagnie est disposée à regarder s'il y a lieu d'améliorer la sécurité.

Du côté du Canadien National, le représentant, Pierre Leclerc, explique que le terrain appartient à Hydro-Québec et ne relève pas de la responsabilité du CN. Il souligne également qu'il y a déjà deux passages à niveau protégés, avec barrières et cloches, sur le territoire de Saint-Basile-le-Grand, qui permettent aux automobilistes d'accéder à la 116.

« Malheureusement, dans 95 % des cas d'accidents de ce genre impliquant un train, c'est la voiture qui est responsable, mentionne M. Leclerc. Le conducteur pense que le train est encore loin et prend le risque de passer sur la voie. Or, un train de passager peut filer à une vitesse de 100 milles à l'heure et un cargo à 65 milles à l'heure. »

4000 NOUVEAUX BILLETS EN VENTE MAINTENANT

AILES
LES AILES DE LA MODE

PRÉSENTE

Michel
SARDOU

LES CHAÎNES POPULAIRES... UNE FILLE AUX YEUX CLAIRS
LA MALADIE D'AMOUR... ET MOURIR DE PLAISIR
L'HABITE EN FRANCE... COMME D'HABITUDE
LES VIEUX MARIÉS... EN CHANTANT
ETRE UNE FEMME... LE FRANCE
JE VAIS L'AIMER... JE VOLE

27 JUIN 98

Billets en vente sur le réseau Admission, au Centre Molson ou en composant (514) 790-1245

Amphithéâtre CENTRE MOLSON

AILES La Presse LIMOCAR CITE ROCK DÉTENTE UNE PRODUCTION MARTIN GELINAS ET DIDIER MORISSONNEAU

Le Groupe d'entraide aux pères déchiré par l'affaire Sawyer

LILIANNE LACROIX

Secoué par l'affaire Gordon Sawyer, le Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant, qui défend le droit des pères séparés à s'occuper de leurs enfants, a vécu dans la soirée de dimanche une crise qui s'est terminée avec la démission de son président, Yves Ménard, et le départ d'autres membres de la direction, le vice-président Daniel Savard, le trésorier Jean Lanthier ainsi que le secrétaire Paul Robert.

« Certains membres, dont le président, étaient prêts à me soutenir et à présumer de mon innocence tant que ma culpabilité n'a pas officiellement été établie, tandis que d'autres désiraient que je ne joue plus aucun rôle public et que je ne me réclame plus de l'organisme en aucune façon tant que je ne serais pas complètement blanchi », a expliqué hier M. Sawyer, quelques minutes avant d'être à nouveau arrêté à son domicile de la Rive-Sud.

Faisant déjà face à des accusations de harcèlement criminel pour avoir laissé dans la boîte vocale de son ex-patron un message disant qu'il « aurait sa tête », l'ex-commentateur sportif de Radio-Canada a été mis en arrestation par les policiers de Laval hier.

Selon son épouse actuelle, M. Sawyer doit faire face à une plainte de menaces de mort contre son ex-conjointe avec laquelle il a eu de nombreux démêlés. L'affaire est toujours sous enquête et c'est aujourd'hui qu'on devrait savoir si

d'autres accusations seront portées à la suite de cette nouvelle plainte. M. Sawyer avait déjà été accusé de violence conjugale par le passé, mais son ex-conjointe avait retiré sa plainte avant de comparaître en cour.

Formée de neuf membres, la direction du groupe d'Entraide a voté à cinq contre trois et une abstention pour demander à M. Sawyer de demeurer dans l'ombre en attendant que l'accusation de harcèlement connaisse sa conclusion. Des quatre membres qui quittent le conseil, toutefois, seuls le président et le vice-président avaient voté contre cette résolution.

Pendant sa présidence, depuis 1995, M. Ménard avait accru sensiblement la visibilité du groupe tandis que le membership passait de 600 à 1600. M. Ménard, qui tient à préciser qu'il continuera à offrir son appui au groupe et qu'il en demeure toujours membre, n'est pas parti en claquant la porte.

« Ce n'est pas au niveau de l'idéologie, mais seulement de l'orientation stratégique qu'il y a eu scission. Je continue toujours à partager les objectifs du groupe », a-t-il expliqué en refusant, « pour le bien-être du groupe », de com-



Yves Ménard

menter les écarts dans l'orientation stratégique qu'il a mené à son départ. Officiellement, c'est par manque de temps et pour être plus présent auprès de ses enfants dont il a maintenant la garde conjointe avec son ex-épouse, qu'il dit avoir démissionné.

M. Ménard étudie maintenant d'autres possibilités d'aider la cause des pères qui lui tient toujours à cœur. « Ce qu'on demande aux hommes maintenant, c'est d'être parfait. À moins de cela, ils ne méritent pas d'être pères. C'est inhumain », dit-il.

L'ex-président écarte d'emblée la possibilité de créer un groupe concurrent. « Si j'accepte de m'impliquer à nouveau, ce sera dans une action complémentaire », dit-il.

Huit nouveaux membres du conseil d'administration ont été élus à la fin de la soirée houleuse de dimanche. C'est au sein de ce groupe que le nouveau président devrait être élu samedi.

Membre du CA depuis quelques années, M. Claude Lachaine, qui assure la permanence de l'organisme, a déjà manifesté son intention de briguer la présidence. Déplorant le départ de M. Ménard, il a admis que l'organisme entamait une phase de réorganisation. Le nouveau président, dit-il, aura besoin de l'aide de tous les membres pour passer à travers la tourmente provoquée par l'affaire Sawyer.

Jeune avocate radiée pour un mois

YVES BOISVERT

Une jeune avocate de Victoriaville qui se faisait demander avec insistance par un couple si leur jugement de divorce à l'amiable était rendu, a décidé d'en faire un faux pour les contenter.

Le Barreau vient de lui taper sur les doigts, mais l'affaire n'a pas eu que du mauvais : le couple qui s'est cru divorcé pendant quelques jours est aujourd'hui réconcilié — mais pas avec la justice...

Me Arlene Fafard, 28 ans, qui pratique depuis octobre 1992, a reçu en novembre 1994 la visite d'un couple qui voulait divorcer sans procès. Une affaire banale, des plus simples, qui devait être expédiée très rapidement. L'homme et la femme ont signé une convention et l'avocate devait leur obtenir un jugement de divorce pour le début janvier 1995 sans même qu'ils ne se présentent à la cour.

Mais l'avocate, qui pratique seule à Victoriaville, était débordée et désorganisée. Elle n'a jamais déposé de requête. Le couple, lui, voulait avoir des nouvelles. Madame appelait souvent. C'est qu'un des enfants, désireux d'obtenir un prêt et une bourse d'études, devait faire la preuve du statut matrimonial de ses parents.

L'avocate, le 6 janvier 1995, a « craqué » et fabriqué un faux jugement de divorce.

Elle a imité la signature du juge Armand Carrier, de la Cour supérieure, écrit un faux numéro de dossier et donné le document à madame. Les problèmes ont commencé quand madame a voulu obtenir une copie conforme au palais de justice...

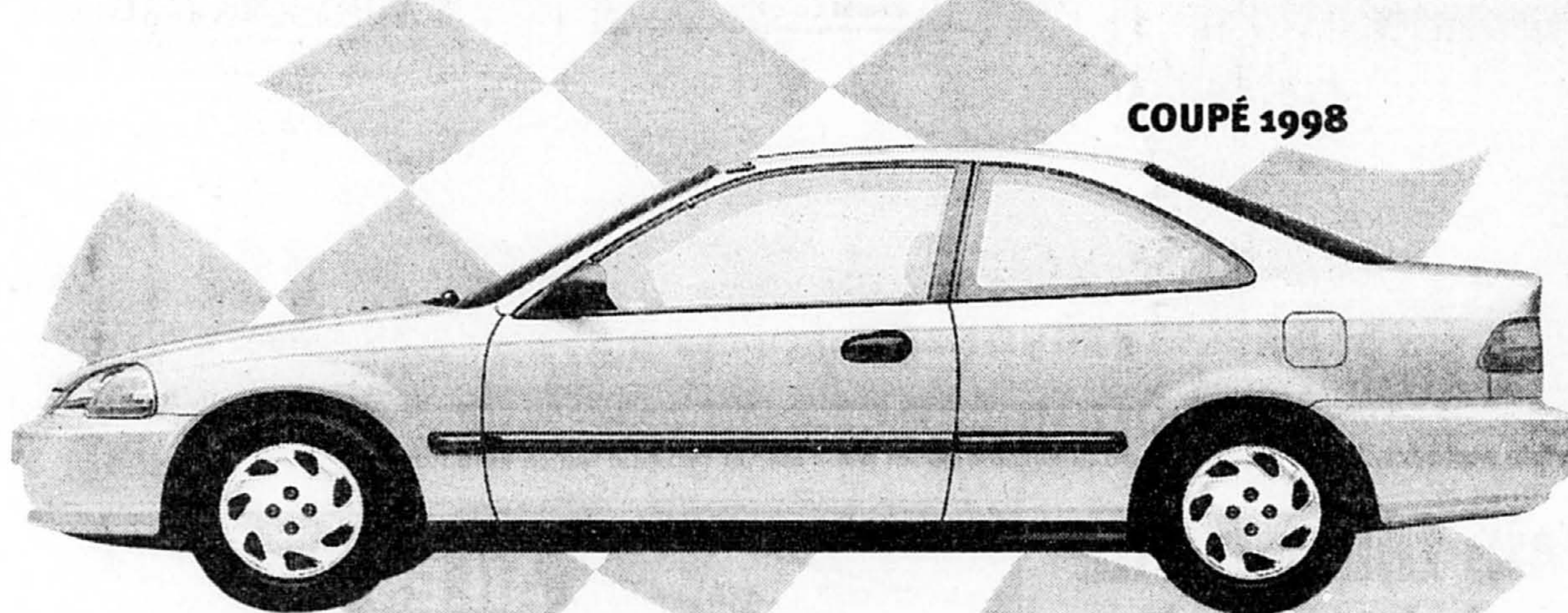
Il n'y avait ni jugement ni même de dossier ouvert à son nom. La femme a été « humiliée » par la situation. Elle a porté plainte au syndicat du Barreau.

Devant le comité de discipline des avocats, la jeune avocate n'a rien nié. Elle a admis tous ses torts et expliqué, en pleurs, qu'elle a remédié à la situation. Elle ne pratique plus en droit matrimonial et, par ailleurs, sa pratique lui attire maintes félicitations. Elle présente ses excuses à sa cliente et offre de rembourser tous ses honoraires. La cliente n'est pas satisfaite (même si son mari est revenu) ; elle juge la faute grave et souligne que sa fille n'a pu obtenir de prêt ou de bourse.

Le comité de discipline, qui note en passant que non seulement le couple n'a pas déposé de nouvelle requête, mais s'est même réconcilié, estime que le geste est grave, mais que Me Fafard, qui est fort jeune, ne risque pas de recommencer. Sa sincérité a ému le comité, qui lui inflige une radiation de 30 jours.

C'EST PARTI!

Offres d'une durée limitée, sur véhicules en inventaire seulement.



COUPÉ 1998



208\$*

par mois, location 48 mois

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM

OU 4,8%**

SUR FINANCEMENT D'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUTES LES CIVIC 1998 NEUVES EN INVENTAIRE.



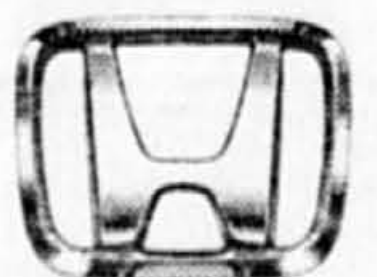
BERLINE 1998

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur le coupe Civic DX 1998 (modèle EJ612W) ou la berline Civic LX 1998 (modèle EJ653W) neuves en inventaire. Échange ou comptant de 1 825 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. **Programme de financement de H.C.F.I. à 4,8 % offert à l'achat de tout modèle Civic 1998 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Exemple de financement : 20 000 \$ au taux annuel de 4,8 % = 458,77 \$ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 020,96 \$; coût total : 22 020,96 \$. Un versement initial pourrait être exigé. Transport et préparation (850 \$), taxes, assurance et immatriculation en sus. Offres d'une durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.



Le courrier du système

N ombreuses et parfois très vives réactions à la chronique sur la réinsertion (des handicapés mentaux notamment). On me reproche de manquer de nuances comme si j'avais dit que la réinsertion était, en elle-même, une aberration.

C'est drôle parce que c'est précisément le manque de nuances, autrement dit la réinsertion systématique au nom d'un principe, d'un programme, d'une directive, voire d'une école (lacanienne) qui m'a fait poser cette question que se posent de plus en plus de gens du réseau de la santé : et si on se trompait ?

Bien sûr qu'on ne se trompe pas en favorisant l'intégration sociale, professionnelle, familiale de la grande majorité des handicapés.

Mais c'est quoi l'idée de bousculer des presque grabataires sous prétexte d'améliorer leur qualité de vie ? Et si on ne faisait qu'ajouter à leurs souffrances en les bousculant ?

Bien sûr qu'il y a des schizos fonctionnels. Mais je vous parle de ceux qu'on renvoie dans la rue au nom d'une politique de réinsertion qui ne tient compte ni de leur grande fragilité ni du manque de ressources. Je parle de gens qui sont incapables de survivre dans la rue sans encadrement. Qui vont fatalement cesser de prendre leurs médicaments parce que c'est leur façon de nier leur maladie. Des gens qu'on prétend réintroduire dans la communauté, mais qui vont rapidement se retrouver dans un poste de police, puis en cure fermée, puis en cure ouverte, puis à nouveau dans la rue. À qui rend-on service ?

Mais non, madame Chose, je ne veux pas revenir à ce qu'il y avait avant, l'internement systématique, les électrochocs et les camisoles de force. Je ne veux rien, en fait. Je con-

nais pas ça la maladie mentale, vous avez parfaitement raison.

Ce que je connais cependant, c'est la logique du système. De n'importe quel système. Que l'on parle de santé, de charité, de prévention, de protection (des enfants), de n'importe quoi, le système évolue toujours de la même façon.

Au début arrivent des gens avec des bonnes idées. Ou des bonnes intentions. Ou des nouvelles thérapies. Ou des nouvelles technologies. Ou tout ça en même temps. Ces gens-là organisent, planifient, normalisent une nouvelle façon de fonctionner. Voilà le système en place. Un système totalement dévoué aux gens qu'il doit servir. Au début. Sauf que très rapidement, fouille-moi pourquoi, le système cesse de servir et défend les gens pour servir et défendre son propre appareil. Ses fonctionnaires. Ses normes. Son programme. Ses directives.

Concrètement, cela veut dire qu'au début, on faisait faire un tour d'autobus au grand handicapé parce que ça lui faisait du bien... Plus tard, on lui fera faire ce même tour d'autobus parce que c'est au programme. Parce que c'est la norme. Parce que ça donne de la job à des préposés, et à un chauffeur d'autobus. Et si ce matin-là, le grand handicapé n'a pas envie d'aller faire un tour d'autobus, on s'en contrecrisse. Il n'a pas un mot à dire. C'est à l'horaire de sa réinsertion.

DOULEUREUX — Plus volumineux courrier encore sur le suicide des jeunes. Je n'ai pas vraiment envie de revenir sur le sujet, seule-



Pierre
FOGLIA

ment remercier les lecteurs qui ont pris la peine de m'écrire qu'au fil des années, cette chronique leur avait plus souvent donné le goût de vivre que des idées noires. C'est généreux de me l'avoir dit à ce moment-ci. Je veux quand même distinguer la lettre de madame Lucie Charbonneau qui souhaite que mon soudain questionnement (lorsque j'ai appris qu'on

avait retrouvé deux de mes chroniqueurs sur le suicide dans les affaires d'un jeune suicidé) soit contagieux... Avec 1450 décès par année au Québec seulement, j'aimerais qu'on cesse d'écrire et de mettre en scène des conneries sur le suicide, films, romans, téléromans et première page de journaux. Voulez-vous redonner, s'il vous plaît, le numéro de Suicide Action Montréal, 723-4000.

LA BONNE ÉCOLE — Les parents d'une école secondaire de Laval ont reçu la semaine dernière une lettre pour les aviser d'une activité parascolaire (la visite d'un musée) et des frais entraînés par cette activité. Rédigée dans un français laborieux, la lettre est pleine de fautes du genre :

- nous tenons à vous aviser ;
- cette activité seras ; le groupe devras ;
- un petit visionnement ;
- les frais ce montent...

On le voit, ce ne sont pas des petites fautes de frappe ou d'inattention. La lettre est cosignée par le directeur adjoint de l'école, et l'organisateur de l'activité qui doit bien être prof de quelque chose. On imagine la stupeur des parents qui ont été nombreux à me faxer la lettre : « Oui monsieur, c'est dans cette école-là que nous envoyons nos enfants apprendre

à écrire ! »

Plus sévèrement, Henry L. ajoute : Que voulez-vous que je dise après cela à ma fille qui est horrible en français ? Que ce n'est pas si grave finalement, qu'elle est moins nulle que quelques-uns de ses profs ?

TOUT À FAIT ! — Vous devriez demander aux lecteurs de votre chronique ce qui les énerve le plus dans la vie. C'est fou comme les gens capotent pour rien, sur des petits trucs ridicules. On s'étonne, après, qu'il y ait des guerres. Moi c'est dans les avions, quand mon voisin s'empare de l'accoudoir, je le tuerais ! L'autre truc c'est quand Quenneville et son nouvel acolyte à la Soirée du hockey disent « Tout à fait » à toutes les phrases. Je deviens tout à fait fou. Vous ?

Moi, c'est les filles. Quand elles replacent leur brassière, en pinçant la baleine à deux mains et en se tortillant. Ça m'énerve !

GENTILS VOLEURS — En fin de semaine des voleurs ont visité notre logement. Quand on est rentré, la désolation dans la salle à manger et la cuisine ! Tout à l'envers, nous étions atterrés. Notre petit garçon de trois ans et demi est monté en courant dans sa chambre, en est redescendu aussi vite, le visage confondu de bonheur : « Papa, papa, mes nou-nours sont là... » Éric, Montréal.

LA JOB — Dialogue entre un père et sa fille de 4 ans aux soins intensifs d'un hôpital pédiatrique.

Le père, recueilli et grave : Je t'aime.

La petite, presque agacée : Je sais.

Le père, qui fait semblant d'être piqué au vif (et qui l'est un peu) : Tu le sais, tu le sais, comment peux-tu en être aussi certaine ?

La petite, avec l'air de dire ne me prends donc pas pour une conne : Je le sais, parce que c'est ta job.



SOLDE V.I.P.

HIGH TWIST SUPER 100's

Les fibres de laine torsadées du tissu High Twist Super 100's haute performance apportent aux complets A. Gold cette touche de luxe et d'élégance qui les distingue. Faites l'expérience du tissu High Twist, si luxueusement doux et léger, résistant au froissage. Choix de 6 tissus quatre-saisons.

Prix régulier 600\$-695\$
Prix spécial 398\$

160, Ste Catherine O. • L'Arrière-Boutique de la Mode, 2050-2054, rue Bevy • Place Vertu • Galeries d'Anjou • Promenades St-Bruno • Centre Bonland • Mini-Champagne • Brossard • Carrefour Laval • Fairview Pte-Claire • Place Ste-Foy, Québec • No. 11, rue York, Ottawa

SALON DU LIVRE ANCIEN DE WESTMOUNT
le dimanche 5 avril 1998
au Victoria Hall,
4626 ouest, rue Sherbrooke,
Westmount, de 10 h à 17 h - Entrée : 1\$
Rens. : 935-9581

AVIS DE CORRECTION DE PRIX
Les catalogues postés récemment contiennent les erreurs de prix suivantes :

Dans notre catalogue printemps et été 1998 :

À la page 19, l'article Franklin Campus Blocks (4006-660) coûte 69 \$ plutôt que 30 \$.

À la page 58, l'article LiteFoam Standard Long Thermo-a-Rest (numéro 4006-973 et non 4006-974) coûte 69 \$ plutôt que 52 \$.

Mountain Equipment Co-op regrette sincèrement tout inconvenient occasionné par ces erreurs.



Fondez votre propre tradition.

Exclus chez :

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954

2195 RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595
MONTRÉAL

Forfait Vieux-Québec



A partir de **89\$*** par chambre par nuit

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- Petits déjeuners américains
- Frais de service

Forfait Gastronomique A partir de **139\$**

- Incluant le forfait Vieux-Québec plus le dîner du soir/table d'hôte à « La Table du Manoir pour 2 personnes »



Manoir Victoria

44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8
Tél. : (418) 692-1030 Téléc. : 692-3822
www.qbc-dic.net/manvic manvicolbc.dic.net

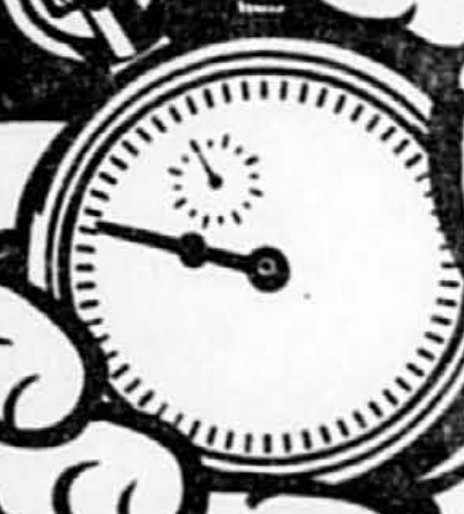
Valable jusqu'au 30 avril 1998. *Non valable les 6, 7, 12, 13 et 14 février 1998.

AVENTURE ELECTRONIQUE

Les meilleurs prix garantis*

L'ÉVÉNEMENT

COURSE CONTRE LA MONTRE



PROFITEZ DE CES SPÉCIAUX D'AUJOURD'HUI !

De l'ouverture à midi seulement. SHARP modèle Nouveau MINI CHAÎNE PERSONNELLE S401 • Amplificateur de 10 watts par canal • Chargeur 3 CD à tiroir de chargement • Sélecteur automatique de musique programmable de 32 pistes • Syntonisateur numérique AM/FM à 20 présélections • Télécommande toutes fonctions 187⁰⁰	De midi à 15 hres seulement. SANYO ACCES 25 CANAUX TÉLÉPHONE SANS FIL MAINS LIBRES S2761 • Haut-parleur - mains libres - sur le combiné • Interphone et télesignal 2 sens • Autonomie 40 jours en mode d'attente • Mémoire de composition 10 numéros • Commande du volume du haut-parleur sur le combiné 97⁰⁰	De 15 hres à 18 hres seulement. ZENITH TÉLÉVISEUR STÉRÉO • Stéréophonie MTS • Menu sur l'écran trilingue • Tube haut contraste ZDG • Capacité de décodage pour télétextes (CCI) 227A11 458⁸⁸	De 18 hres à 21 hres seulement. SHARP S372 TÉLÉVISEUR STÉRÉO - MAGNÉTOSCOPE HI-FI STÉRÉO À 4 TÊTES S460C 884⁹⁹
SUPER ACHAT! K660 LECTEUR CD 21 MÉMOIRES TÉLÉCOMMANDE 1 PAR FAMILLE 76⁰⁰	brother B190 TÉLÉCOPIEUR AVEC COUPE PAPIER Système anti-encrement 212⁰⁰	GoldStar G923 MAGNÉTOSCOPE HI-FI STÉRÉO 1 PAR FAMILLE 197⁰⁰	ZENITH Z36X31 MEGA TELE 36" IMAGE EN MÉDAILLON STÉRÉO 1 PAR FAMILLE 1294⁰⁰

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 15 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. La garantie de prix pour ces produits ne s'applique que durant les heures spéciales. Détails en magasin.

REPENTIGNY Galeries Rive-Nord (514) 581-1300	GRANBY 723, rue Principale (514) 776-7044	BROSSARD 8100 boul. Taschereau (514) 923-8100	CENTRE FAIRVIEW Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815	CHATEAUGUAY 19 boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-2005	DÉCARIE 8888 boul. Décarie, Carrefour (514) 733-6900	DRUMMONDVILLE Carrefour Super Carrefour (819) 472-3124	LASALLE 7800 boul. Newman (514) 595-7800	LAVAL 3554 Autoroute 440, Décarie (514) 686-3956	LONGUEUIL 3714 Chemin Chambly (514) 674-3714	MONTRÉAL 3520 boul. St-Joseph E. (514) 255-3520	ST-LÉONARD 4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550	SHERBROOKE 3280 boul. Portland (819) 346-6633	TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières-Ouest (819) 691-4520	ST-HUBERT 3639 boul. Taschereau (514) 445-1011	ST-HYACINTHE 2125 boul. Casavant O. (514) 771-2125
---	--	--	--	---	---	---	---	---	---	--	--	--	---	---	---

Montréal métro

La RIO offre formellement la tour à la police

MARTIN PELCHAT

La Régie des installations olympiques a présenté à la CUM une offre formelle l'invitant à installer le quartier général de la police dans l'espace inoccupé de la tour du Stade.

« On a fait connaître notre très vif intérêt, a confirmé hier le président de la RIO, André Tétrault. Ce serait merveilleux de peupler la tour, qui est vide depuis qu'elle a été construite. »

Des représentants de la CUM ont visité les lieux. La RIO fait valoir à la police, qui a besoin de 180 000 pieds carrés, que la tour offre 210 000 pieds carrés d'espace va-

cant, répartis sur 15 étages. La police pourrait compter sur un stationnement intérieur et sur le centre de conditionnement physique des piscines.

« La tour se prête très bien à l'installation des télécommunications, ajoute M. Tétrault. Et les rues Notre-Dame et Sherbrooke permettent de gagner rapidement le centre-ville. »

Le Service de police voulait reloger son quartier général dans l'ancien siège social de Zellers, sur de Maisonneuve Ouest, mais la CUM, qui avait offert 7,1 millions pour acquérir l'édifice de sept étages, s'est fait damer le pion par Air Canada. Depuis, la Conférence des maires de banlieue a suggéré la tour du Stade.

Il n'a pas encore été question d'argent dans l'offre de la RIO, les pourparlers étant « préliminaires », note M. Tétrault. « On serait prêts, sur un bail à long terme, à offrir des conditions fort intéressantes pour eux et pour nous. Si on avait un accord de principe, c'est évident que les parties auraient avantage à

s'offrir mutuellement les meilleures conditions parce que c'est un édifice public. »

Le président ajoute que conformément à la loi de la RIO, les installations olympiques seront remises à la Ville de Montréal une fois la dette olympique effacée, en 2006. La police se retrouverait alors locataire de la Ville, « ce qui ne serait pas une mauvaise idée non plus », dit M. Tétrault.

La police est déjà locataire de la Ville de Montréal au 750, Bonsecours. Montréal veut cependant récupérer l'espace occupé par la police pour donner plus d'espace à sa cour municipale.

M. Tétrault ne cache pas que des

travaux d'aménagement importants devront être réalisés avant d'occuper la tour, puisque les lieux sont sur le béton, tels que laissés après la construction. De plus, l'étage le plus vaste a des plafonds de 40 pieds de haut, parce que selon les plans originaux, on devait y loger des plateaux sportifs.

Depuis l'inauguration du funiculaire, en 1987, de nombreux projets d'occupation de la tour du Stade ont été proposés... et abandonnés : d'un casino au siège social de Radio-Québec en passant par un hôtel. On y a aussi pensé pour la future Grande Bibliothèque, mais Québec n'a pas retenu la suggestion.

Les prévisions budgétaires de la Ville ont été déjouées par la neige

GILLES GAUTHIER

En 1997, le déneigement a coûté à la Ville de Montréal 31,5 millions de plus que les sommes que l'administration Bourque avait inscrites au budget alors que les amendes rapportaient 21 millions de moins que prévu.

C'est ce qu'indique entre autres le rapport financier de la Ville pour l'an passé, document qui a discrètement été rendu public hier.

On explique les recettes moins élevées que celles qui étaient anticipées au chapitre des amendes par le fait que les policiers de la CUM ont distribué 147 447 contraventions, l'an dernier, comparativement à 184 600 en 1996. Ce qui faisait dire à de méchantes langues dans les corridors de l'hôtel de ville hier que leur chef, Jacques Duchesneau, était déjà en campagne électorale...

L'administration avait inscrit un coût de 50,9 millions pour le déneigement alors que la facture s'est élevée en réalité à 82,5 millions. La Ville n'a semble-t-il tiré aucune leçon de cette erreur de prévision, puisque le budget de 1998 indique une somme de 53,39 millions à ce chapitre. Selon Sammy Forcillo, conseiller municipal indépendant de Saint-Jacques et ancien responsable des finances au comité exécutif, le dépassement pourrait atteindre 16 millions cette année.

Les surplus et réserves de la municipalité ont chuté de 95,8 millions à 58,2 millions entre le 31 décembre 1996 et le même jour en 1997.

« Le bas de laine s'est vidé de près de moitié », note M. Forcillo, qui ajoute que la marge de manœuvre est de plus en plus mince. « Ce qui sera mal vu par les firmes qui établissent la cote de crédit de la Ville », poursuit-il.

Le surplus proprement dit s'est élevé l'an passé à 9,2 millions, comparativement à 31,9 millions l'année précédente.

Parcomètres rentables

GILLES GAUTHIER

L'installation de 1500 nouveaux parcomètres dans les rues de la métropole en 1996 a permis à Stationnement de Montréal d'accroître de 1,02 million les revenus qu'elle a tirés l'an dernier de ses gobe-sous, dont le nombre s'élevait au 31 décembre 1997 à 15 232.

Les états financiers de l'organisme pour le dernier exercice, publiés hier, indiquent des recettes de 19,18 millions au chapitre des parcomètres comparativement à 18,16 millions l'année précédente. En ajoutant notamment les parkings hors rues, les revenus totaux atteignent 23,43 millions, une hausse de 1,07 million.

Les dépenses se sont élevées à 22 millions. On a déduit du bénéfice brut des redevances de 1,14 million versées à la Ville et de 200 000 \$ au Fonds de développement économique Ville-Marie.

Filiale de la chambre de commerce, Stationnement de Montréal administre depuis le 1^{er} janvier 1995 le stationnement tarifé à la suite d'une entente avec la Ville.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Lequel c'était, déjà ?...

Conséquence du verglas de janvier, le maître du chien Mooze ne manquait pas de bouts de bois à lancer à son ami à quatre pattes, hier au parc La Fontaine. Il y avait, il faut l'avouer, de quoi confondre le meilleur ami de l'homme...

Têtes d'affiche

■ Avril est le mois du Parkinson, trouble neurologique qu'on identifie surtout aux tremblements qu'elle provoque. La fondation canadienne du Parkinson estime à 25 000 le nombre de Québécois affligés de cette maladie. La fondation profite de l'occasion, par l'entremise de sa porte-parole, la comédienne Marie-Josée Caya, pour solliciter l'assistance financière du public. Les fonds amassés doivent être consacrés à la recherche médicale. Renseignements : 861-4422 ou 1-800-720-1307.



Louis Tanguay

■ Louis Tanguay, vice-président de Bell Canada (président de la région du Québec) vient d'être fait commandeur de l'Ordre des Jeux du Québec, en signe de reconnaissance pour le soutien qu'il a apporté au monde du sport. C'est Sports-Québec qui lui a décerné ce titre, lors de la plus récente rencontre de l'Ordre des Jeux du Québec. Plusieurs personnalités ont assisté à cette réception, dont Nycol Pageau-Goyette, présidente des Aéroports de Montréal, Jacques Ménard, président du conseil d'Hydro-Québec et Jean-Marc Chouinard, associé du groupe DBSF. Tous ont témoigné de la contribution de M. Tanguay, qui a débuté en 1983 comme président du comité organisateur des Jeux du Québec à Saint-Léonard (hiver), pour devenir ad-

ministrateur puis vice-président de la société des Jeux du Québec.

■ ■ ■

■ Une quinzaine d'organismes de grands congrès viennent de faire leur entrée dans le Club des ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal. Ils ont été admis lors du gala des Ambassadeurs, qui se tenait sous la présidence d'honneur du ministre d'État à la Métropole, Robert Perreault, et de Monique Lefebvre (Innovatech), présidente du Club des ambassadeurs. Ces 14 nouveaux ambassadeurs ont attiré 27 950 congressistes au Palais des congrès, ce qui a entraîné des retombées économiques de 52,3 millions de dollars. Ces nouveaux ambassadeurs organisateurs de congrès sont les docteurs Claude de Montigny et Ghislain Devroede, ainsi que Richard Drouin, Jean-Yves Gagnon, Arlene Gaudreault, Ivan Hale, le docteur Jeremy Heaton, Paul Johnston, Douglas Marshall, Carlos Ramon Morales, le docteur Ervin Podgorsak, Line Robillard, Serge Roy et Irvin Waller.

■ ■ ■

■ Du téléthon visuel au marathon de sollicitation téléphonique, l'Association de paralysie cérébrale du Québec est passée de la grande visibilité à la sollicitation personnelle, avec son récent « téléthon à l'envers », qui a permis de recueillir 370 000 \$ auprès des personnes contactées par les 2000 bénévoles qui ont participé à cette activité. On a communiqué par téléphone avec les donateurs qui avaient contribué au dernier téléthon de la paralysie

cérébrale. D'autres activités de financement auront lieu au cours de l'année, cette première opération ayant permis de recueillir plus de 25 % des fonds nécessaires à la bonne marche de l'organisme.

■ ■ ■



Roland Granger

■ L'Association des fondations des hôpitaux du Québec, qui a investi tout près de 100 000 000 \$ dans le réseau de la santé en 1997, vient de reporter à sa présidence Roland Granger (Joliette). Il sera assisté de Denis Frenière (Saint-Hyacinthe), à la vice-présidence; Jean-Yves Desbiens (Montréal), au secrétariat, et André Coriveau (Sorel), à la trésorerie. Siègent comme administrateurs, les représentants des fondations hospitalières locales suivantes : Louise Cimon (Sainte-Foy), Suzanne Massé (Rivière-du-Loup), André Fortin (Saint-Jérôme), Michelle Mercier (Verdun), Raymond Girard (Montréal), Yvon Perron (Jonquière), et Alain Jacques (Granby).

■ ■ ■

■ Après qu'on eut chaleureusement salué son départ de la présidence du Salon du livre de Montréal, non sans lui avoir attribué le poste de président émérite, Marcel Couture a cédé la place à Éric Gheudin, qui en était vice-président. Le nouveau patron du Salon du livre

vient du monde de l'édition (Pres-ses de la Cité, Libre Expression, Gestion Somak). Les autres administrateurs élus sont : Serge Thérioux (vice-président), Daniel Johnson (trésorier), René Bonenfant (secrétaire), Micheline Gauthier et Marie-Madeline Raouls (conseillères).

■ ■ ■



Geneviève Rioux

■ La comédienne Geneviève Rioux invite, à titre de porte-parole, les amateurs de musique exotique et les personnes ayant à cœur la cause des réfugiés et immigrants, à venir assister à un spectacle inter-culturel qui sera présenté au club Soda (5240, avenue du Parc) le 6 avril. Au programme : musiques russe, tzigane, flamenco et jazz, danse et musique africaine, sans oublier la musique traditionnelle québécoise. Les profits de cette activité iront à l'organisme Promis (organisme d'aide aux réfugiés et immigrants) qui oeuvre dans le quartier Côte-des-Neiges. Le tout est sous la présidence d'honneur de Roger Carmel, directeur de la caisse populaire Côte-des-Neiges. Coût : 20 \$. Renseignements : 345-1615.

Adressez vos communications à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

STCUM : les usagers mécontents des horaires d'autobus

PIERRE GINGRAS

Après l'inconfort des autobus à plancher surbaissé, les usagers de la STCUM doivent composer depuis quelques mois avec de nouveaux désagréments : l'imprécision des horaires d'autobus.

Depuis juin dernier, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal utilise un nouveau système informatisé, pour établir l'horaire pour ses circuits d'autobus afin que le service soit plus efficace. Mais dans de nombreux cas, c'est l'effet contraire qui s'est produit. Les autobus arrivent trop tôt ou trop tard aux arrêts. Si bien qu'il y a foule dans le suivant,

ce qui ajoute à l'irritation des passagers.

Plus encore, il arrive que le nombre d'autobus en service soit insuffisant parce qu'il manque de chauffeurs, ce qui contribue aussi à l'exaspération de plusieurs voyageurs.

Si bien que depuis le début de l'année, la STCUM a enregistré pas moins de 800 plaintes en ce qui a trait au service (horaire, parcours, manque de véhicules). D'ailleurs, le nombre de plaintes à ce sujet avait aussi connu une hausse considérable passant à 4000 l'an dernier alors que ce nombre n'était 2500 l'année précédente.

Il semble que c'est en septembre,

lors de l'augmentation normale du service, que les doléances ont été beaucoup plus nombreuses.

« Nous savions que le logiciel Interligne n'était pas parfait, explique la porte-parole de la STCUM, Odile Paradis. Plusieurs ajustements ont été réalisés, notamment dans l'ouest de l'île. Nous espérons que tout entrera dans l'ordre lors des prochains changements d'horaire, en juin. »

Le système Interligne amène les autobus à voyager plus fréquemment dans la direction du circuit la plus achalandée alors que la fréquence sera beaucoup moins grande en direction inverse. Au lieu de retourner immédiatement à son

point de départ comme cela se faisait avant, le véhicule est orienté vers un nouveau circuit où les usagers sont plus nombreux. Mais cette stratégie est complexe et il devient difficile pour les chauffeurs de respecter l'horaire indiqué aux arrêts.

Quant au manque de chauffeurs, il s'explique par le gel de l'embauche décrété en 1995. La STCUM compte actuellement 2730 chauffeurs à son emploi, mais il en faudrait 15 de plus, un nombre qui peut parfois signifier autant de véhicules en moins sur la route. Durant les heures de pointe, 1200 autobus sont en service dans l'île de Montréal. C'est au cours de sa

prochaine réunion, le 8 avril, que le conseil d'administration devrait être saisi d'une demande pour engager de nouveaux chauffeurs.

Les autobus de la STCUM transportent en moyenne 540 000 passagers par jour alors que 463 000 personnes utilisent le métro.

Paradoxalement, même si les plaintes sont nombreuses, la clientèle serait en hausse, indique Odile Paradis. « Le nombre de passagers aux tourniquets du métro, par exemple, semble en augmentation depuis le début de l'année, dit-elle. Mais ce n'est pas avant plusieurs semaines, quand les données seront compilées, que nous saurons si cette croissance est réelle. »

Cyrille Delâge recommande la création d'un Commissariat des incendies de la CUM

MARTIN PELCHAT

Afin de mettre un terme aux conflits qui opposent policiers et pompiers, le commissaire aux incendies du Québec, Cyrille Delâge, recommande la création d'un Commissariat des incendies de la CUM, responsable de toutes les enquêtes sur les incendies dans l'île de Montréal.

À cette fin, Me Delâge recommande la fusion, sous la direction du service de police de la CUM, des effectifs d'enquête du Service de prévention des incendies de la Ville de Montréal avec l'escouade des incendies criminels de la police, et l'ajout à cette unité d'enquêteurs-pompiers d'autres municipalités.

Dans un rapport obtenu par *La Presse*, Me Delâge recommande également que tous les feux de bâtiments soient désormais analysés de façon complète au Québec, et que la Sûreté du Québec, responsable des enquêtes-incendies dans plusieurs municipalités, ne confie plus d'enquêtes aux patrouilleurs des postes, insuffisamment formés dans le domaine.

La SQ ne fait intervenir les enquêteurs des postes que si l'incendie est suspecté ou criminel, et fait automatiquement appel aux enquêteurs spécialisés s'il y a un décès ou des blessures graves, plus de 250 000 \$ de dommages, ou que l'édifice touché est lié au crime organisé ou appartient au gouvernement.

Les incendies criminels font 100 millions de dommages par an au Québec. « Si l'on ne veut pas retourner 50 ans en arrière, alors que tout brûlait et presque personne n'était enquêté, il faut absolument se mettre à la tâche sans retard, en mettant de côté nos susceptibilités, nos préjugés, nos incompatibilités de caractère et nos petites chasses gardées », conclut Me Delâge.

Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, a donné en mai 1997 à Me Delâge le mandat de réviser le système d'enquête sur les incendies volontaires, source de beaucoup de mécontentement. Les policiers enquêtent sur les incendies dont on soupçonne qu'ils ont été allumés de main criminelle, mais beaucoup de pompiers accusent les policiers d'agir sans collaboration.

« Bien que les frictions auxquelles les pompiers réfèrent sont plus souvent qu'autrement le résultat de conflits de personnalité ou d'une

mauvaise interprétation du mandat de chacun, on ne peut que conclure que le climat qui règne actuellement n'est pas propice à des enquêtes efficaces, et souvent, met en danger le résultat positif que l'on cherche », note Me Delâge.

Des relations tendues

Entre les policiers de la CUM et les pompiers de Montréal, les relations sont particulièrement tendues. Le service d'incendies de la métropole compte une section chargée de déterminer les causes des incendies. Ses membres sont souvent en conflit avec les enquêteurs de la police à qui ils doivent transférer le dossier dès qu'un incendie est suspecté ou qu'il y a un décès.

Les chefs de pompiers des municipalités de l'île de Montréal se plaignent aussi de la police, notamment parce que pour des raisons budgétaires, ses enquêteurs ne travaillent pas le soir et le week-end. Il en résulte parfois qu'une enquête sur un incendie ne sera pas amorcée avant trois ou quatre jours et que les risques de « perdre la preuve » augmentent.

Me Delâge cite le président de l'Association des chefs de services d'incendie du Montréal métropolitain, Pierre Damico, selon qui « pas plus de 10 % des dossiers qui ont été référés à la police ont fait l'objet d'une enquête sérieuse et complète ».

Les policiers répliquent qu'ils ont à travailler avec plusieurs corps de pompiers aux méthodes différentes « et que plusieurs d'entre eux ne leur réfèrent pas tous les cas d'incendies suspects ».

La recommandation de Me Delâge en faveur d'un commissariat est bien accueillie par les directeurs de services d'incendies de l'île, mais à condition qu'elle n'implique pas de coûts supplémentaires pour les municipalités.

« C'est très intéressant, mais en autant qu'on trouve des sources de financement autres que les citoyens », affirme M. Damico, joint hier par *La Presse*. Il estime que 75 % des coûts pourraient être assumés par les assureurs, « qui sont les plus grands bénéficiaires des services d'incendies ».

Le ministre Bélanger doit annoncer les suites qu'il entend donner au rapport Delâge le 24 avril prochain, à Montréal, à l'occasion du deuxième Forum sur la sécurité incendie.



Le terrain qui forme la place Pasteur a été cédé par Louis-Joseph Papineau à la Ville de Montréal en 1826 à la condition qu'elle ait un caractère public.

Montréal s'apprête à céder la place Pasteur à l'UQAM

ANDRÉ NOËL

L'Université du Québec à Montréal a demandé à la Ville de Montréal de lui céder la place Pasteur, un petit parc situé en face de son bâtiment administratif rue Saint-Denis, afin de mieux contrôler les jeunes marginaux qui s'y rassemblent.

Alain Gingras, directeur du service de la sécurité à l'UQAM, a dit hier que la transaction est en train de se conclure. La rectrice de l'UQAM, Paule Leduc, a rencontré le maire Pierre Bourque à ce sujet. « Nous voulons réaménager la place dès le mois de mai », a dit M. Gingras.

L'UQAM veut limiter les rassemblements de jeunes marginaux, indiquent des documents internes de l'université. Une étude affirme que la vocation de place publique du parc Pasteur soulève « plusieurs préoccupations d'ordre social dues à sa fréquentation et à son achalandage, principalement par les jeunes marginaux ».

« L'image institutionnelle de l'UQAM est affectée », affirme l'étude, selon laquelle il y a « interaction dans le déroulement et la tenue d'activités protocolaires reliées à la venue de visiteurs ou à la tenue d'événements par l'administration ».

« La présence des jeunes marginaux s'est amplifiée de façon importante au cours de la dernière année. Nous pouvons expliquer ce phénomène en partie par le fait que les jeunes ont été déplacés de la

place Émilie-Gamelin (anciennement square Berri) vers la place Pasteur. »

M. Gingras a dit que l'UQAM voulait refaire le parc pour empêcher les jeunes de s'asseoir sur les murets ou de s'étendre sur les pelouses. Selon lui, les visiteurs peuvent être incommodés par les jeunes qui dorment là, dans leurs sacs de couchage, qui consomment de la drogue et de l'alcool, etc.

Michaeli Cantero, porte-parole du maire, a confirmé que la transaction se discutait. Selon elle, la cession pourrait se faire sous forme de bail à long terme. « La place doit garder sa vocation publique », a-t-elle dit.

Le terrain a été cédé à la Ville de Montréal par Louis-Joseph Papineau en 1826 à la condition expresse qu'il reste une place publique, ouverte à tous. Les services juridiques de la Ville se penchent sur la question. On ignore si les descendants de Louis-Joseph Papineau doivent être consultés.

Le chef de police du poste 21, André Bourque, voit d'un bon oeil la cession de la place à l'UQAM. « Les gardiens de sécurité de l'université pourront exercer une sur-

veillance des lieux plus souvent que nos policiers », a-t-il dit. M. Bourque, toutefois, n'a pas été consulté, pas plus que les travailleurs de rue.

Lucie Lemonde, directrice de la Ligue des droits et libertés et professeur à l'UQAM, a bondi en apprenant que l'UQAM voulait contrôler les jeunes marginaux. « Je croyais que l'Université du Québec avait une vocation communautaire, a-t-elle dit. Où vont aller ces jeunes si on les chasse sans arrêt ? »

Helen Fotopoulos, conseillère municipale de l'opposition, a rappelé que la Ville de Montréal a dépensé 600 000 \$ pour aménager la place il y a six ans. Elle ne comprend pas en vertu de quel principe l'administration Bourque pourrait la céder.

« L'administration Bourque est maniaque de l'ordre, a-t-elle dit. Elle a déjà restreint l'usage du square Berri, où se réunissaient les jeunes. L'été dernier, elle a restreint les mouvements des animateurs publics dans le Vieux-Montréal. Pourquoi tout vouloir contrôler ? Les marginaux sont un phénomène de société : il ne sert à rien de chercher à les déplacer. »

LOUIS VUITTON
...l'élégance éternelle

Sac Alma \$635
Existe également en cuir Epi \$920

Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest
514-849-6520

Pour faire le point sur l'actualité Plus

On couvre toutes les scènes Le Samedi

Évadez-vous Le Samedi

L'ÉVÉNEMENT FAITES FONDRE VOS KILOS D'HIVER

Du vendredi 3 avril au dimanche 5 avril

- Rabais incroyables sur une grande variété de tapis roulants
- Économisez 60% sur une sélection d'accessoires
- Gagnez une croisière de conditionnement physique d'une semaine (valeur de 4000\$)
- Les 100 premiers clients chaque jour recevront GRATUITEMENT un manuel de conditionnement physique



DES SOLUTIONS SUR MESURES

3479 COTE VERTU, VILLE ST. LAURENT, QC 514-331-8727

1-800-465-7424

StarMaster CYBER TROTTER

26167274

LIQUIDATION URGENTE À MONTRÉAL

OUVERT AU PUBLIC DES MILLIONS DE DOLLARS DE TAPIS PERSANS VENANT DU C.N.E.

TOUS LES TAPIS PERSANS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS

Nous avons l'occasion d'offrir en liquidation spéciale une superbe collection de tapis d'Orient qui doivent être vendus SANS EGARD AU PRIX COUTANT. Une partie des tapis persans amenés par les négociants à Toronto pour l'Exposition internationale de 1997 n'ont pas été vendus. Ces tapis doivent être liquidés au prix coûtant par

VENTE AU PUBLIC

Une valeur de plusieurs millions de Qum pure soie, Tabriz laine / soie, Kashan, Mashad, Gabeh, Bakhtiari, Tatresh, Karochen, Hariz, Isfahan base soie, Kerman. Tapis de grandes dimensions et carpes, allant de 5' x 3' jusqu'à 12' x 16', plus tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

TOUS LES TAPIS

100 \$ à 1 500 \$

VENDREDI 3 AVRIL 1998

14H - 19H

SAMEDI 4 AVRIL 1998

13H - 18H

Hôtel Ruby Foo's

7655, boul. Décarie, Montréal, Qc

(514) 731-7701

Les crues printanières

Tous les sinistrés seront indemnisés

KATIA GAGNON

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Québec compensera les milliers de sinistrés qui ont vu leurs maisons envahies par l'eau dans quelque 80 municipalités, résultat d'une débâcle exceptionnelle. Particuliers, entreprises et municipalités seront tous dédommages pour une partie des dégâts, a annoncé hier le ministre de la Sécurité publique.

Les 1600 citoyens qui ont dû quitter leur domicile seront d'abord indemnisés, à compter de la quatrième journée d'évacuation, à raison de dix dollars par jour pour la première personne et de cinq dollars pour chacun des autres membres de la famille. Le programme sera administré par les municipalités touchées.

Le ministère de la Sécurité publique accordera également une aide maximale de 100 000 \$ pour les dommages à la propriété, cou-

vrant 75 % des dommages qui excèdent 500 \$. La Sécurité civile évalue que pas moins de 1100 résidences sont inondées à travers le Québec. Les biens meubles seront aussi remboursés jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Le ministère a déjà dressé une liste des biens admissibles au programme, ainsi, la visite d'un expert en sinistres devient superflue, accélérant le remboursement.

Les entreprises ne seront pas en reste. Québec leur remboursera

50 % des dommages subis, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, le premier 1000 \$ étant à la charge des entrepreneurs. Pour leur part, les municipalités seront entièrement indemnisées pour les frais encourus pour l'application de leurs mesures d'urgence.

Une aide financière supplémentaire leur sera accordée pour compenser les dommages causés aux infrastructures municipales. Le premier dollar par habitant sera entièrement à la charge des municipalités; le gouvernement compensera ensuite 60 % des frais supplémentaires.

Le ministre Pierre Bélanger n'est pas en mesure de dire combien coûtera le programme dans son ensemble, puisque les dégâts dépendent encore, dans une certaine mesure, de l'humeur de la météo dans les prochains jours. « Quand on a une situation comme celle-là, la priorité c'est d'aider les gens, après

on comptabilisera », lance M. Bélanger.

Le programme d'indemnisation est tout de même moins généreux que celui mis sur pied pour les sinistrés du Saguenay. Normal, estime M. Bélanger. « On a des sous-sols inondés versus des maisons qui avaient été emportées. On peut comprendre que les indemnisés ne soient pas tout à fait les mêmes », dit-il, faisant valoir que le gouvernement a été un peu plus généreux que lors des dernières inondations en Montérégie.

Du côté de la Sécurité civile, on croisait les doigts hier matin : les prévisions météo étaient plutôt favorables, indiquait en matinée le directeur Marc Lavallée. On prévoit en effet peu de pluie et du temps plus froid, une température peu propice à une nouvelle poussée de fonte.

Mais la « période névralgique » s'étend jusqu'à demain soir, parti-

culièrement sur la rive-nord, où la situation est, à certains endroits, critique, tempère M. Lavallée. À l'échelle de la province, dix embâcles sont à surveiller, particulièrement sur la rivière des Prairies, la rivière du Nord et les rivières des Mille-Îles, Châteauguay et Richelieu. On observe également des niveaux inquiétants sur le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre et le lac des Deux-Montagnes.

La débâcle éclair de cette année est exceptionnelle, note M. Lavallée, qui a mobilisé quelque 300 employés sur le terrain pour venir en aide aux sinistrés. « C'est du jamais vu en vingt ans. Surtout avec la courte période de temps durant laquelle la débâcle s'est déroulée dans plusieurs rivières. Tout s'est joué en l'espace d'une semaine et demie. »

Situation critique dans la région de Joliette

ISABELLE HACHEY

Sur les rives de la rivière L'Assomption, dans la région de Lanaudière, les citoyens sont sur un pied d'alerte. Une épaisse couche de glace, qui peut se fracturer à tout moment, menace particulièrement les riverains de Notre-Dame-des-Prairies et de Saint-Charles-Borromée, tout près de Joliette.

« La situation est extrêmement préoccupante. Tous les éléments sont en place pour qu'on connaisse une débâcle extrêmement difficile », a confié hier le maire de Saint-Charles-Borromée, André Hénault, qui s'inquiète entre autres de la pluie annoncée pour les prochains jours.

« On suit la situation de très près parce qu'il y a des embâcles en amont qui menacent de descendre et de former un mur, qui pourrait faire monter le niveau d'eau et inonder un grand nombre de propriétés. Mais c'est encore un scénario », a dit le responsable de la Sécurité civile de la région, Jean Beaudette.

Une centaine de résidences ont

été évacuées hier à Saint-Charles-Borromée, et environ 35 maisons et chalets à Notre-Dame-des-Prairies. Des mesures d'urgence ont été mises en place dans les deux municipalités, qui ont aménagé des centres d'hébergement pour les sinistrés. « On se croise les doigts pour que tout se passe bien, mais on est prêts au pire », a dit M. Beaudette.

De passage à Saint-Charles-Borromée, le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, s'est jeté à l'eau. Après avoir enfilé de longues cuissardes, il a fait quelques pas dans un quartier inondé en compagnie du maire Hénault. Cette promenade inusitée, filmée et photographiée par de nombreux médias, s'est déroulée sous le regard inquiet de l'attachée de presse du ministre, qui se remémorait avec souci l'épisode du « bonnet » de Gilles Duceppe en période électorale...

« C'est assez impressionnant de voir ça et de voir aussi à quel point on est dépendant de la nature. On a beau être préparés, avoir tout en place, il y a des choses qu'on ne contrôle pas », a dit le ministre après avoir brièvement patagé dans l'eau glacée.

M. Bélanger estime que les communications entre la Sécurité civile et les municipalités se sont améliorées depuis la crise du verglas. Il affirme avoir tiré des leçons en

Montérégie, mais ajoute que chaque sinistre est différent. « Il faut se garder des marges de manoeuvre pour pouvoir s'adapter aux situations. Mais on prend toujours des leçons et, en particulier, au niveau de la communication, ce que je constate, c'est une très bonne communication sur le terrain », a-t-il dit.

La Sécurité civile est mieux préparée pour les inondations, a expliqué M. Beaudette. « C'est un phénomène pour lequel on est très bien préparé, qui arrive presque tous les ans à différents degrés, alors que le verglas, c'était très différent. Des pannes électriques comme on a eu, c'est du jamais vu au Québec », a dit M. Beaudette.

Ainsi, par mesure de prévention, des travaux sur la rivière L'Assomption ont été entrepris par les autorités municipales, pour limiter les dégâts. « Nous avons commencé à briser les glaces qui risquent de former des embâcles sous les trois ponts qui relient Notre-Dame-des-Prairies à Joliette », dit Carol Henri, coordonnateur des mesures d'urgence à Notre-Dame-des-Prairies.

Malgré tout, le maire Hénault ne cache pas sa vive inquiétude. « J'aimerais beaucoup être optimiste, mais tout porte à croire qu'on peut s'attendre à une débâcle extrêmement difficile et que l'eau va continuer à monter sur les terrains. »



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, et le maire de Saint-Charles-Borromée, André Hénault, ont enfilé de longues bottes pour visiter un quartier inondé de cette municipalité.

Le nombre des secteurs inondés ne cesse de croître

d'après PC et La Presse

Le nombre de secteurs inondés en raison des crues printanières n'a cessé de croître hier, à cause notamment de l'augmentation du niveau du fleuve Saint-Laurent.

Au total, 2100 propriétés ont été inondées jusqu'à maintenant dans 80 municipalités réparties dans neuf régions du Québec. Quelque 2000 personnes ont dû être évacuées et une vingtaine de centres d'hébergement ont été mis sur pied pour les accueillir. Selon la Sécurité civile, une cinquantaine de rivières débordent actuellement.

Plusieurs municipalités situées en bordure du Saint-Laurent ont été touchées par la crue des eaux hier. Le niveau du fleuve a dépassé d'un mètre le seuil d'inondation.

La Sécurité civile portait une attention particulière à la Rive-Nord où plusieurs secteurs se sont retrouvés dans l'eau à cause des débordements du lac Saint-Pierre et de la rivière du Loup. Les rivières Ouareau, l'Assomption, Noire, l'Achigan, Matawin, du Nord, Lièvre et Rouge font elles aussi l'objet d'une surveillance constante.

Sur la Rive-Sud, c'est la rivière Richelieu qui est constamment sous observation, particulièrement à Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park. Par contre, on notait hier une baisse du débit de la rivière Châteauguay.

Une dizaine d'embâcles dans les Laurentides, dans Lanaudière et en Mauricie ont provoqué des inondations dans plusieurs municipalités situées le long des cours d'eau.

En outre, à Sainte-Anne-de-Sorel, 400 maisons ont été inondées et plus de 1000 personnes ont dû quitter leur demeure. On a aussi

procédé à des évacuations à Louiseville, en Mauricie, de résidences situées sur les bords de la rivière du Loup, près du lac Saint-Pierre, où une centaine de maisons étaient entourées d'eau, de même qu'à Saint-Charles-Borromée, sur la rive droite de la rivière L'Assomption, au nord de Joliette. On a également signalé des glissements de terrain à Saint-Pierre, à quelques kilomètres de Joliette, ainsi qu'en Montérégie, à Saint-Aimé, Saint-Césaire et Saint-Ignace-de-Loyola.

Dans la région de Montréal, le niveau d'eau de la rivière des Prairies est en hausse, et on note un amoncellement de glace important à la hauteur de Cartierville. À Laval, les résidents d'une quinzaine de rues, soit environ 300 résidences, ont été incommodés par la présence d'eau dans la voie publique. Le service de police local a procédé à une seule évacuation hier, mais de nombreux résidents ont choisi

de quitter leur domicile de leur propre chef.

La Sécurité civile a aussi accru sa surveillance à Trois-Rivières-Ouest et à Berthierville, des localités situées au bord du fleuve.

La Montérégie demeure de loin la région la plus touchée, avec 1100 maisons inondées et 500 personnes évacuées. La situation restait critique mais stable hier dans cette région, de même que dans les Cantons de l'Est et en Beauce. Les autorités ont d'ailleurs noté un ralentissement des débits des rivières au sud de la province.

Ces inondations printanières auraient fait vraisemblablement une troisième victime. Jean-Pierre Dumont, un jeune garçon de 15 ans, porté disparu depuis mardi, aurait péri noyé à Sainte-Hénédine, en Beauce, alors qu'il circulait à bord d'un véhicule tout-terrain. Son corps n'avait pas encore été retrouvé hier. Les policiers ont décidé d'interrompre leurs recherches.

À Sherbrooke, la situation est progressivement revenue à la normale dans le centre-ville, avec la baisse du niveau de la rivière Saint-François et la réouverture de la rue King Ouest à la circulation. Plusieurs immeubles du secteur ont toutefois été touchés par la crue, bien que les dégâts s'annoncent moins importants que lors de celle de 1994.

La pluie prévue aujourd'hui dans plusieurs régions risque d'accélérer le phénomène de débâcle et d'augmenter du même coup les risques d'inondation, surtout au nord du fleuve où la neige et la glace commencent à peine à fondre à certains endroits.

Par ailleurs, la Croix-Rouge a accordé de l'aide à 24 municipalités qui demandaient une assistance immédiate. L'organisme humanitaire a notamment distribué plus de 700 lits, 1000 couvertures et 600 trousses d'hygiène dans 10 centres d'hébergement.



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

À La Conception, Maurice Clément poussait hier un bloc de glace hors de son terrain, pour sauver des planches de céder de grande valeur avec lesquelles il compte finir la maison de son frère.

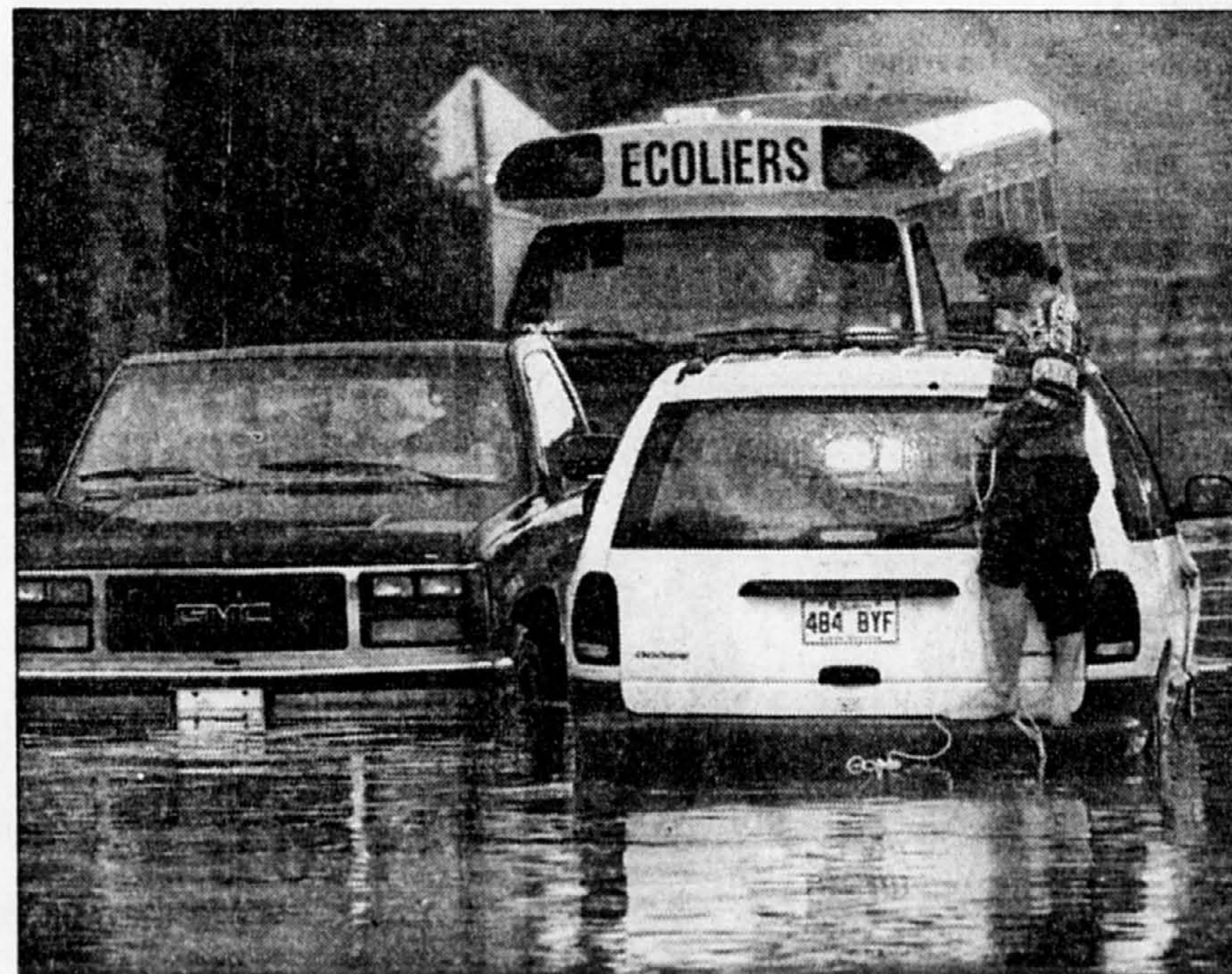


PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Michel Lefrançois attendait les secours, hier, après que son véhicule se soit arrêté au milieu d'un bassin d'eau, rue des Érables, à La Conception.

Le Tribunal des professions confirme la radiation d'un avocat de Québec

YVES BOISVERT

Richard Corriveau, cet avocat de Québec qui a perdu provisoirement son droit de pratique le 6 novembre 1996, a échoué dans son appel au Tribunal des professions.

Dans une décision rendue il y a une semaine, le tribunal conclut que le comité de discipline des avocats n'a fait aucune erreur et a bien agi en concluant que pour protéger le public, Corriveau devait être radié de la profession en attendant qu'on étudie à fond son cas.

Corriveau a retiré sans autorisation de son compte en fiducie 370 000\$ provenant d'une succession qu'il devait gérer. Ses clients ont porté plainte contre lui, estimant avoir été carrément volés. Les

explications fournies par Corriveau n'ont pas rassuré le comité de discipline.

En attendant qu'une audition « au fond » ait lieu, Corriveau demeure donc radié. L'avocat a cependant obtenu du Tribunal des professions qu'un nouveau comité soit formé pour entendre la suite du dossier, le premier ayant donné l'impression de s'être fait une opinion définitive sur l'affaire.

Corriveau, 44 ans, est accusé devant la cour criminelle de vol relativement aux mêmes faits. On lui reproche d'avoir volé des clients dans trois affaires pour des sommes totalisant 414 000\$. Il subira son enquête criminelle au palais de justice de Québec le 17 août.

Un sursis n'est pas approprié pour une fraude de 375 000 \$

YVES BOISVERT

Francine Corbeil, une ancienne employée du service de la comptabilité de la Commission des valeurs mobilières du Québec, a été condamnée à un an de prison, hier, pour avoir détourné au moins 375 000 \$ appartenant à son ex-employeur.

La juge Micheline Corbeil-Laramée, de la Cour du Québec, a rejeté la demande de la défense, qui espérait rien de moins qu'un sursis dans cette affaire. L'ancienne gestionnaire a été reconduite aux cellules.

« Il ne fait aucun doute qu'un tel crime, avec toutes ses caractéristiques, exige l'emprisonnement », a dit la juge. Une peine avec sursis n'a pas suffisamment d'effet dissuasif dans un cas semblable, a dit la juge Corbeil-Laramée.

« En particulier pour un col blanc qui serait tenté de commettre ce genre de crime grave, la

perspective de se retrouver derrière les barreaux est de nature à le dissuader de le faire. »

Mme Corbeil, 49 ans, se faisait des chèques à même des comptes qu'elle contrôlait à la CVMQ, et où elle déposait l'argent de courtiers et de clients. Le manège a duré de janvier 1990 à mai 1995. La preuve fait état de détournements de 375 000 \$, mais les pertes de la CVMQ seraient de beaucoup supérieures. D'avoir trompé son employeur et détourné des fonds publics sont des facteurs aggravants.

L'accusée a été congédiée et se retrouve sans le sou et isolée socialement. Elle a fait valoir qu'elle refait sa vie, qu'elle fait du bénévolat et ne recommencera plus. Mais la juge s'inquiète de l'entendre dire que c'était « comme une autre personne » qui commettait ces vols, et qu'elle a agi comme une sorte de Robin des bois, pour donner autour d'elle.

Notaire radié à vie

Jean Forté, un notaire qui exerçait à Montréal, vient d'être radié de façon permanente par la Chambre des notaires du Québec, pour avoir détourné à son profit des centaines de milliers de dollars qui appartenaient à des clients.

Entre le 17 juin 1993 et le 21 octobre 1994, alors qu'il tenait une procuration générale d'une dame, Jean Forté a encaissé 337 000 \$, qui représentaient la majeure partie de l'actif de cette cliente. Non satisfait et toujours par le biais de sa procuration, le notaire a récidivé en 1995, en encaissant quatre obligations de 25 000 \$ chacune, appartenant à cette même cliente.

Deux autres clients, impliqués dans un débat judiciaire, ont eu le malheur de confier 100 000 \$ en fiducie au notaire Forté, en octobre 1991. Cette somme devait être gardée jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne. Or, le 18 octobre 1991, le notaire a placé cette somme dans un fonds mutuel, contrevenant ainsi au Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires.

Souignons que le notaire Forté avait été radié de façon temporaire le 24 mars 1997. Le Comité de discipline, après avoir entendu les parties sur la sanction, a imposé une radiation permanente pour les deux premiers chefs, et une amende de 5000 \$ pour le troisième, en plus de le condamner à payer les frais de la cause et de la publication de sa radiation permanente.

Dernière opération

Presse Canadienne
QUÉBEC

Pour sa dernière soirée d'activité, le Groupe régional d'intervention contre le crime organisé (GRICO) a démantelé un point de vente de stupéfiants relié aux Hells Angels dans la basse-ville de Québec.

Les policiers ont investi l'endroit vers 20 h, mardi. Deux appartements de cet immeuble servaient de piquerie. Des seringues ont été trouvées un peu partout, y compris dans les murs.

L'enquête amorcée avant les Fêtes a permis d'établir que le « commerce » fonctionnait 24 heures par jour, et qu'il alimentait 20 clients à l'heure.

La drogue était acheminée dans ces appartements par le toit de l'édifice, en provenance de l'immeuble voisin, où était cachée la drogue.

Malenfant coupable

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Prenant tout le monde par surprise, Alain Malenfant a plaidé coupable mardi à quatre accusations reliées au trafic de drogue.

Le fils de Raymond Malenfant a reconnu sa culpabilité à une accusation de trafic de cocaïne avec un agent d'infiltration, à deux de possession de cocaïne dans le but d'en faire le trafic, et à un bris de condition dans une autre histoire de stupéfiants à Montréal.

Incarcéré à la prison de Saint-Jérôme depuis son arrestation par la police de Laval, le 6 mars, il a été confié à une institution où il suit une thérapie pour combattre sa dépendance à la drogue par le juge Michel Duceppe, de la Cour du Québec à Laval. Il reviendra devant le tribunal le 28 mai pour un rapport d'évaluation.

Il sera alors aussi question des causes pendantes qu'il a à Montréal et des cinq autres accusations de possession de drogue portées à la suite de son arrestation au motel de son père.

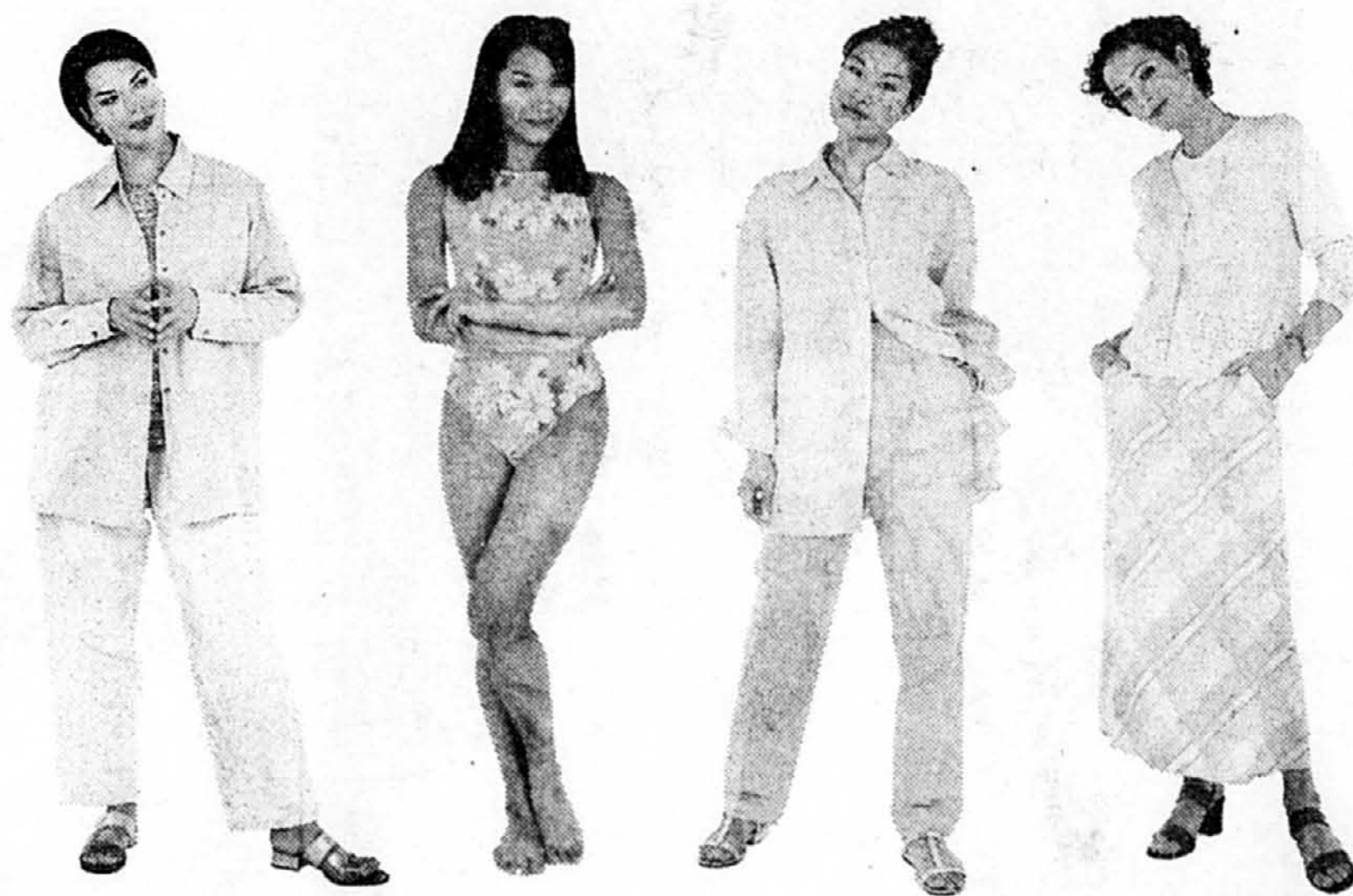
Comme ce fut le cas lors de sa comparution le 12 mars, les membres de sa famille étaient présents dans la salle d'audience. L'état de santé de Raymond Malenfant s'est amélioré et il a repris ses travaux à son motel du boulevard des Laurentides.

La Couronne est représentée par Me Pierre Teasdale.

Événement « vivez en liz Du 1^{er} au 11 avril claiborne »

En hommage à tout ce que vous aimez de Liz Claiborne. Mode, accessoires et nos dernier-nés : maillots et linge de maison. Collections Liz Claiborne, LizSport, LizWear, Elisabeth et Claiborne pour hommes.

LIZ claiborne



Défilé de mode Liz Claiborne

Le samedi 4 avril 1998, 14 h 30.

Eaton Centre-ville, 3^e étage

Concours «Vivez en Liz Claiborne»

À gagner : l'un des 3 grands prix en vêtements et accessoires Liz Claiborne (valeur approx. au détail 2600 \$).

Détails et fiches d'inscription dans les magasins Eaton participants. Jusqu'au 5 avril 1998.

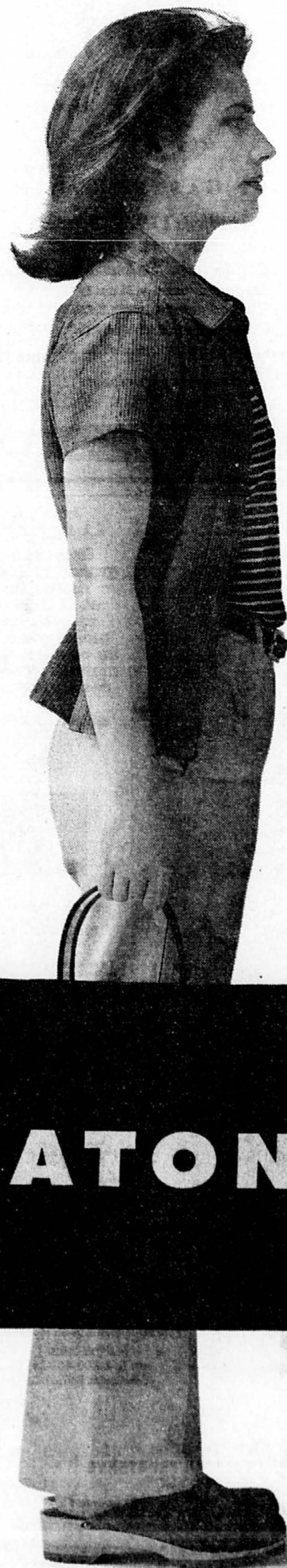
L'événement «Garde-robe Elisabeth»

Le jeudi 9 avril 1998, 13 h à 18 h

Eaton Centre-ville, 2^e étage

Venez voir les nouveautés du printemps en tailles 14 à 24 et découvrez, avec une conseillère Elisabeth, comment coordonner votre garde-robe Elisabeth du printemps. Un léger goûter vous sera servi. Prix de présence : une garde-robe Elisabeth (valeur approx. de 350 \$).

Composez le 284-8411, poste 8387, et réservez votre place dès maintenant!



EATON

À cause de la crue, la CUM rejette des eaux non traitées

MARTIN PELCHAT

Débordée par la violence de la crue printanière et prise de court par des travaux imprévus sur un de ses incinérateurs à boues, la station d'épuration de la CUM déverse depuis dimanche une quantité importante d'eaux non traitées dans le Saint-Laurent.

Environ 16 % du volume total d'eaux d'égouts recueilli est présentement déversé dans le fleuve à la hauteur des collecteurs Saint-Pierre et Bellerive, près des ponts Champlain et Jacques-Cartier. Un million de mètres cubes d'eau par jour vont ainsi au Saint-Laurent sans traitement, soit le tiers des eaux acheminées à la station de Rivière-des-Prairies par l'intercepteur sud, qui débute à Lachine. Les eaux du nord du territoire continuent d'être traitées en totalité.

Depuis quatre jours, la station d'épuration reçoit 150 tonnes de matières en suspension de plus qu'elle ne peut en traiter, explique le directeur de la station, Réjean Lévesque. « Et c'est pour ça qu'on a des déversements depuis dimanche. On traite le maximum qu'on peut. »

Il n'est pas inhabituel que la station déverse des eaux non traitées lors de gros orages, souligne M. Lévesque. Mais par temps sec, comme c'était le cas depuis quelques jours, de pareils rejets sont du jamais vu, au moins depuis 1991. « C'est la première fois que je vois une situation pareille », ajoute M. Lévesque.

La station intercepte les eaux usées provenant des municipalités de l'île de Montréal, en incluant des eaux de pluie. Depuis le 26 mars, le volume d'eau reçu à la station est trois fois supérieur au débit normal. Le débit est en moyenne de 65 mètres cubes à la seconde depuis quatre jours. « C'est la rivière L'Assomption ! » lance M. Lévesque.

Ce qui rend la situation particulièrement difficile cette année est qu'au lieu de s'étaler sur trois semaines en mars et avril, comme l'an dernier, la fonte des neiges s'est déroulée en quelques jours.

Le directeur estime de plus que la charge « solide » charriée par l'eau est plus importante cette année. « Peut-être à cause du verglas », dit-il, en notant que les arbres ont laissé au sol plus de petits débris.

Incinérateur corrodé

La découverte d'un problème de corrosion sur un des quatre incinérateurs à boues usées — boues qui résultent du procédé d'épuration — a fait que la station a été prise de court lors de ce coup d'eau.

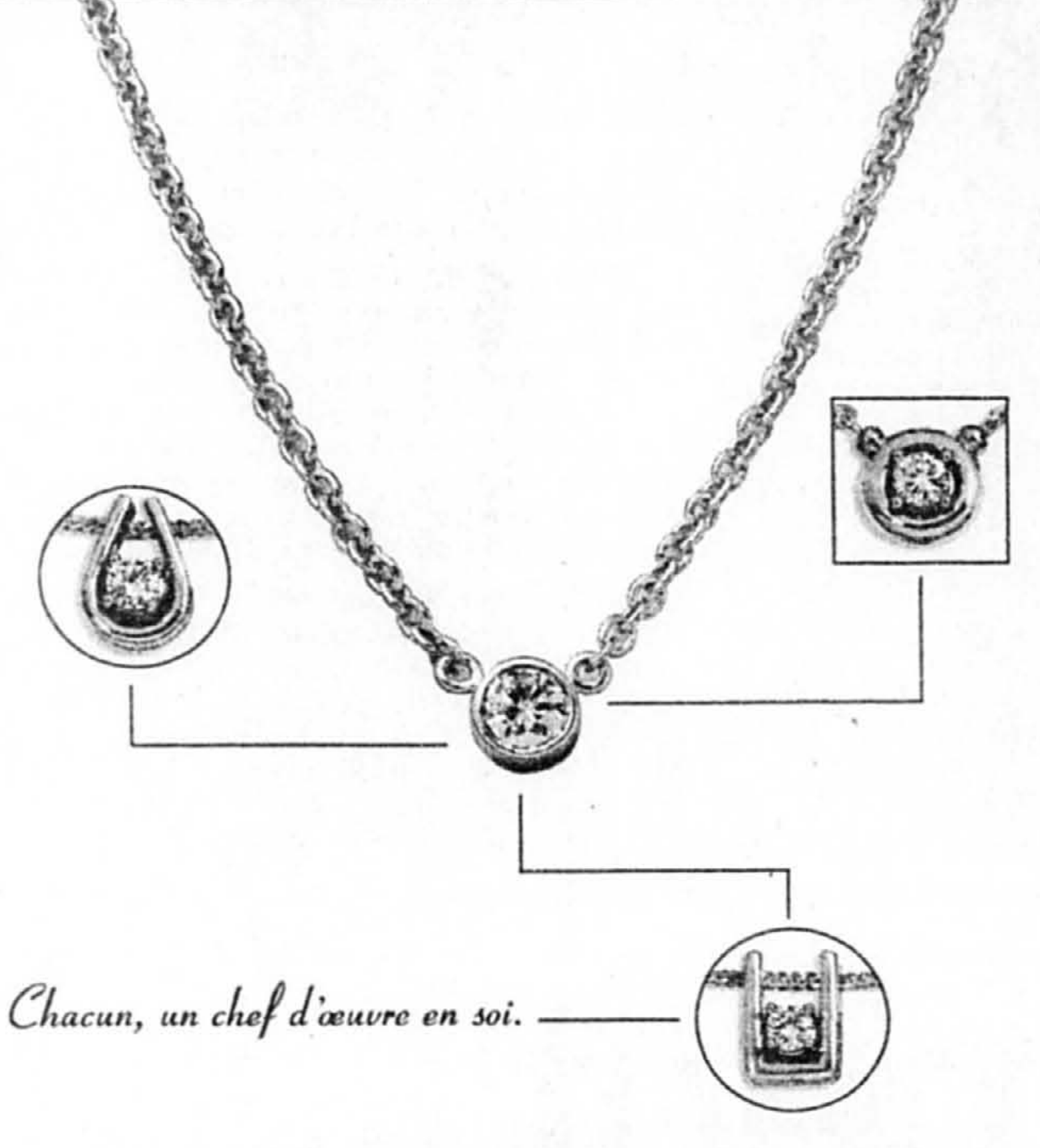
Chaque année, la CUM arrête chacun des incinérateurs en alternance afin de les entretenir. Ces travaux doivent être terminés avant les crues printanières, puisque, à cette période de l'année, la station a besoin des quatre appareils pour répondre à la demande plus grande.

Les travaux sur l'incinérateur numéro 1 auraient dû prendre fin il y a deux semaines, mais on a découvert un important problème de corrosion sur les parois d'acier de l'équipement, qui sert depuis 10 ans. La CUM a dû procéder à des réparations majeures au coût de 250 000 \$, ce qui a retardé jusqu'au dernier week-end la remise en service de l'incinérateur.

Le retard de deux semaines a empêché la station de disposer des boues accumulées avant la crue. Quand elle s'est produite, les quatre réservoirs de boues étaient déjà pleins à 60 % au lieu de 10 %. Depuis dimanche, les quatre réservoirs sont pleins même si les quatre incinérateurs fonctionnent.

M. Lévesque ignore quand la situation reviendra à la normale, car on annonçait hier des pluies importantes pour les prochaines heures. Et s'il pleut, le déversement va se prolonger. « Ça peut durer encore quelques jours. »

Malgré la quantité d'eaux rejetées au fleuve sans traitement, Réjean Lévesque estime que l'impact environnemental n'est pas très important, compte tenu du débit du Saint-Laurent. Il ajoute que deux unités de « stabilisation thermique » présentement en construction viendront ajouter d'ici l'automne à la capacité de traitement des incinérateurs, pour la faire passer de 400 à 470 tonnes sèches par jour.



Chacun, un chef d'œuvre en soi.

Quatre versions uniques du collier à diamant solitaire, offertes en exclusivité chez Birks. À partir de 1 095 \$

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

LA MAISON ACADIENNE

En plein cœur du Vieux-Québec, venez découvrir... **HÔTEL M A** le charme et le confort de notre demeure ancestrale

FORFAIT GASTRONOMIQUE

à partir de 119.00 \$
par personne, pour deux jours, en occupation double
(2 nuits, 2 petits déjeuners continentaux, 2 soupers)
Valable du 1^{er} novembre au 31 mai 1998
Autres forfaits disponibles : ROMANTIQUE, CALÈCHE, PLAISIRS D'HIVER, MOTONEIGE, TRAINEAU À CHIENS, SKI MONT-SAINTE-ANNE...
Tous nos forfaits comprennent le stationnement, les taxes et le service.

Restaurants participants
LA CARAVELLE • LE VENDÔME

1-800-463-0280 • (418) 694-0280

Le Vieux-Québec

Charme et gastronomie

www.vieux-quebec.com

79.50 \$
par personne,
par nuit,
minimum 2 nuits,
2 personnes.

UN CADEAU IDÉAL

Incluant

- 2 nuits à l'hôtel de votre choix
- les déjeuners complets
- 2 soupers table d'hôte pour 2 personnes au restaurant de votre choix
- les taxes
- le stationnement sur place
- les pourboires

Valable jusqu'au 26 juin 1998

LES HÔTELS

Château Bellevue
Au cœur du Vieux-Québec
Vue sur le fleuve
À deux pas du Château Frontenac
Face à la Terrasse Dufferin
1 800 463-2617
16, rue de la Porte

Manoir Lafayette
Situé sur la Grande Allée
Près du Centre des congrès
Aux portes du Vieux-Québec
1 800 363-8203
661, Grande Allée Est

Château Laurier
Situé sur la colline parlementaire
Voisin des Plaines d'Abraham
Près du Centre des congrès
1 800 463-4453
695, Grande Allée Est

LES RESTAURANTS

Le Louis-Hébert
•
Aux Anciens Canadiens
•
Le Patrimoine

10 % de rabais,
du dimanche au jeudi,
sur présentation
de cette annonce.
Jusqu'au 30 mai 1998.

Certificats-cadeaux
disponibles.
Autres forfaits disponibles :
Motoneige, ski, calèche,
Village des sports, etc.



Jusqu'au 11 avril 1999
Revivez les grands moments du hockey et découvrez des facettes moins connues de ce sport qui a marqué l'identité des Québécois.

Avec la collaboration de
ADS
MUSÉE DE LA CIVILISATION
Québec
85, rue Dalhousie
Québec
(418) 643-2158
www.mcq.org

Le Musée de la civilisation est subventionné par le ministère de la Culture et des Communications.

FOU du hockey

Toutes les escapades mènent à Québec!



La qualité est aussi dans le prix.

89 \$*

Mais surtout dans le confort d'une chambre beaucoup plus grande que la moyenne avec une vue sur le fleuve garantie et un service attentionné et sans prétention. Vous préférez les formules « Tout inclus »? Informez-vous sur nos forfaits au 1 800 463-5256.

* Tarif en vigueur, en classe hospitalité (par chambre/par nuit), du vendredi au dimanche jusqu'au 30 avril 1998. Selon disponibilité.



LOEWS
LE CONCORDE
1 800 463-5256



Célébrez Pâques au Château Frontenac

DU 11 AU 12 AVRIL 1998

À PARTIR DE
247 \$*

Notre forfait comprend un séjour d'une nuit, une course aux œufs de Pâques, le brunch pascal dans un salon de banquets et un cadeau surprise pour les enfants.

Pour renseignements ou réservations :
(418) 692-3861
ou le 1 800 441-1414
et demandez l'offre LCF-41

LE CHÂTEAU FRONTENAC
HÔTELS CANADIEN
PACIFIQUE

* Taxes et service inclus. Nuit supplémentaire à partir de 109 \$.
Prix basé sur occupation par 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans.

Arrêtez la terre de tourner pour quelques jours.

Et faites une pause au Hilton.

Après une semaine mouvementée, quoi de plus agréable que de s'évader et de refaire le plein avec un forfait « BounceBack Weekend™/MC ». Voilà une occasion unique de relaxer, de se faire plaisir et, enfin, de faire des activités ensemble! Le petit déjeuner continental vous sera servi gratuitement tous les matins. Vous pouvez réserver soit sur Internet au www.hilton.com/bounceback, en téléphonant à votre agent de voyages, au 1-800-HILTONS ou le Québec Hilton au 1 418 647-2411.

109 \$
PAR CHAMBRE
PAR NUIT

QUÉBEC
HILTON

1100 boul. René-Lévesque est., Québec, Québec

Offre en vigueur 7 jours par semaine jusqu'au 30 avril 1998. Le tarif annoncé est en dollars canadiens. Séjour gratuit pour les enfants de tout âge partageant la chambre des parents. Selon les disponibilités. Réservations à l'avance requises. Le tarif ne comprend pas les taxes et les pourboires et ne s'applique pas aux réunions, congrès, groupes ou à toute autre promotion.

Obtenez plus de renseignements en téléphonant au

1 800 363-7777 Poste Q9

www.quebec-region.cuq.qc.ca

TOUTES
LES PASSIONS
MÈNENT À

Communauté urbaine de
QUÉBEC
TOURISME • CONGRÈS

Laval/Laurentides/Lanaudière

LAVAL

Le train de banlieue roulera jusqu'au 15 août 2000

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'Agence métropolitaine de transport a décidé que le train de banlieue Blainville / gare Jean-Talon, qui ne devait être en service que durant quelques mois pour pallier la fermeture du pont Marius-Dufresne l'été dernier, le restera au moins jusqu'au 15 août 2000.

C'est ce que *La Presse* a appris, hier matin, lors d'une conférence de presse à Sainte-Thérèse pour annoncer l'intégration tarifaire dans le transport en commun dans la grande région de Montréal.

Les 10 municipalités du CIT des Basses-Laurentides, incluant celles

qui ne sont pas desservies par le train, ont en effet accepté de payer 905 750 \$ pour le maintien du circuit ferroviaire Blainville/gare Jean-Talon jusqu'à l'an 2000.

Pour sa part, Laval paiera 603 833 \$. Actuellement, le train fait deux arrêts dans l'île Jésus :

l'un à Sainte-Rose et l'autre à la hauteur du boulevard Saint-Martin.

La présidente-directrice générale d'AMT, Florence Junca-Adenot, a indiqué que, pour permettre au train de rouler jusqu'à l'an 2000, il faut des investissements de six millions de dollars et qu'aucune information officielle n'avait encore été transmise pour ce qui est de la participation du gouvernement.

Un maire s'occupant du transport en commun a expliqué que l'Agence fournirait 25 % du financement et le gouvernement le reste. Le ministre des Transports doit l'annoncer très prochainement, a-t-il dit.

Le président du CIT des Basses-Laurentides, Élie Fallu, très satisfait de la décision de l'Agence, a dit souhaiter que le train poursuive son trajet jusqu'à Saint-Jérôme en 1999 ou au plus tard en 2000.

Par ailleurs, l'AMT a annoncé qu'à compter du 1^{er} juillet, les usagers du transport en commun pourront utiliser les véhicules des sociétés de transport de la région (CUM, STL, STRSM) et des conseils intermunicipaux de transport en utilisant un seul titre de transport.

Les usagers pourront se procurer la nouvelle carte TRAM — train, autobus, métro —, qui remplacera

l'actuelle carte métropolitaine. Le coût mensuel variera de 45 \$ à 161 \$ selon la zone — il y en a huit — où réside le titulaire.

À titre d'exemple, la zone 1 (45 \$) comprend le centre de l'île de Montréal, la zone 3 (73 \$) l'actuel territoire de la STL et de la STRSM, la zone 5 (101 \$) un cercle où se trouvent Terrebonne, Lachenaie, Saint-Bruno et Châteauguay, et la zone 7 (141 \$) un cercle comprenant notamment Mirabel, L'Assomption et Melocheville.

Le métro dans l'île Jésus : de moins en moins probable

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Tout indique que l'autorisation donnée à la Société de transport de Laval (STL) de se rendre jusqu'à la station de métro Côte-Vertu signifie que le prolongement du métro dans l'île Jésus devient de plus en plus improbable.

C'est en tout cas ce que croient des personnes proches de l'Agence métropolitaine de transport.

Actuellement, le seul point de raccordement de la STL au métro est à la station Henri-Bourassa, mais *La Presse* a appris que, dès la fin d'août, elle pourra emprunter le boulevard Marcel-Laurin pour se rendre à la station Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Les autobus de la STL pourraient même circuler sur une voie réservée, aménagée par la STCUM, sur le boulevard Marcel-Laurin.

Les circuits qui iront à cet endroit partiront du centre commercial Le Carrefour où les divers trajets de la STL de l'ouest de l'île se rejoindront.

C'est après avoir reçu plusieurs demandes d'étudiants de l'Université de Montréal et de travailleurs se rendant dans l'ouest de l'île de Montréal que la STL et l'AMT ont entrepris des discussions afin que des espaces de stationnement soient mis à la disposition des véhicules de la société lavalloise à la station Côte-Vertu.

« Actuellement, explique Antoine Landry, de la STL, les étudiants et les travailleurs de l'ouest de l'île sont obligés de venir jusqu'à Henri-Bourassa en autobus afin de prendre le métro. Avec le nouveau service qui sera offert, il y aura un arrêt au Carrefour et, de là, les autobus se dirigeront rapidement vers Côte-Vertu. Ce nouveau service va aussi alléger le nombre d'usagers à la station Henri-Bourassa. »

Par contre, la présidente-directrice générale de l'AMT, Florence Junca-Adenot, a déclaré à *La Presse* que l'intégration tarifaire pour les handicapés dans le territoire des trois sociétés de transport, promis pour le 1^{er} avril, est retardé. « Nous n'avons pas encore terminé nos discussions et l'intégration viendra le 1^{er} mai ou au plus tard le 1^{er} juillet », a-t-elle affirmé.

Fonctionnaire accusé de possession de matériel de pornographie infantile

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un agent d'Immigration Québec a été accusé, hier, au palais de justice de Laval, de possession de matériel de pornographie infantile qu'il projetait sur l'écran de son ordinateur à son travail.

Michel Roger, 43 ans, qui tra-

vaille au bureau du ministère de la rue Saint-Roch, près du parc Jarry, a été appréhendé mardi soir par la Sûreté du Québec. Habituellement, pour ce type d'accusation, la Couronne procède par voie de sommation, mais dans ce cas il a été nécessaire de détenir Roger parce qu'il n'a pas d'adresse précise.

Périodiquement, des spécialistes en informatique du ministère font une purge du système et c'est lors de cette opération que le ma-

ériel pornographique montrant des garçons et des filles de neuf et 10 ans a été découvert.

La SQ a été avisée et quelques jours plus tard, Roger était arrêté à son domicile. « Nous avons vu 200 photos et les scènes sont réellement dégoûtantes », a dit un policier qui est dans le domaine de la moralité depuis plus de dix ans.

Roger ne possède aucun antécédent judiciaire et il est célibataire. Il travaille pour le ministère depuis neuf ans.

Les investissements affluent à Joliette

ISABELLE HACHEY

Dans toute l'histoire de la région de Joliette, jamais les investissements industriels n'ont été aussi élevés qu'en 1997, a soutenu hier la Corporation de développement économique de la région de Joliette (CDERJ).

Un sondage auprès des entreprises des dix municipalités de la MRC de Joliette révèle que 82,4 millions ont été investis dans le démarrage et la croissance des entreprises manufacturières de la région et

que 392 emplois nets ont été créés au cours de l'année.

« C'est l'une des meilleures performances parmi les régions de la couronne nord de Montréal », s'est réjouie Élene Sergerie, directrice générale par intérim de la CDERJ.

Le « record » de la région s'explique surtout par les 40 millions injectés cette année par les propriétaires japonais de l'usine Bridgestone-Firestone, ce qui représente la moitié des investissements des entreprises de la région. Mme Sergerie est d'autant plus ravie de l'investissement massif des Japonais — 70 millions depuis deux ans — qu'un sérieux conflit de travail avait menacé l'usine de fermeture, en 1995.

La BMW Série 5 vous transporte
dans un monde de luxe.
Kilomètre après kilomètre.

crédit-bail
3,9%*



Pour connaître le concessionnaire BMW le plus près de chez vous, composez le 1 800 667-6675. Visitez notre site Web : <http://www.bmw.ca>

La BMW 528i réunit tous les attraits de la performance grisante et du luxe raffiné. Un taux de crédit-bail de 3,9 % ne peut qu'ajouter à son charme. Lors du lancement de cette Série 5, le magazine *Motor Trend* a déclaré qu'elle était « destinée à servir de référence pour notre époque — peut-être même pour toujours » (février 1997). Si la puissance et la précision de la BMW 528i ne peuvent que susciter l'admiration, il en va de même pour son raffinement et son ergonomie. Le tout vous procurant un plaisir de conduire constamment et confortablement renouvelé — kilomètre après kilomètre.



Le plaisir de conduire.

*Offre basée sur un contrat de crédit-bail de 24 ou 36 mois pour tout modèle 1998 neuf de BMW 528i et 540i en stock et livré par le concessionnaire avant le 30 juin 1998. Ce taux est offert exclusivement par les Services financiers BMW, conditionnellement à l'approbation de crédit. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre. Voyez votre concessionnaire BMW pour connaître tous les détails et profiter d'un essai routier des plus convaincants.

Rive-Sud / Montérégie

Travaux d'agrandissement au terminus de Longueuil dès septembre

Une pétition de 1000 noms réclame un accès plus sûr au métro pour les piétons et les cyclistes

MARTHA GAGNON

Des citoyens de Longueuil ont présenté au conseil municipal hier soir une pétition de 1000 noms demandant à la Ville de profiter de l'agrandissement du terminus pour améliorer la sécurité routière autour de la station de métro afin de mieux protéger les piétons et cyclistes.

Les travaux de 16 millions, qui permettront de doubler la capacité du terminus d'autobus, débuteront en septembre, l'échéancier ayant été retardé de quelques mois. C'est ce qu'a confirmé Luc Fortin, de l'Agence métropolitaine de transport. « Nous en sommes à finaliser les plans et devis. Nous procédons aux appels d'offre au début de l'été », a-t-il précisé.

Selon M. Fortin, la réalisation du terminus s'effectuera en plusieurs phases afin de ne pas trop perturber le service. « Le terminus demeurera en activité durant toute la durée des travaux qui devraient se terminer en juillet 99, ce qui exige une planification soignée », dit-il.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent entre l'AMT et la Ville concernant les modifications et ajustements qui devront être faits au réseau routier.

Un sujet de préoccupation des citoyens qui ont signé la pétition pour « un accès plus sûr au terminus Longueuil du métro ». L'initiative est de Richard Bouchard, un citoyen qui demeure à proximité du terminus.

« Les gens qui se rendent au métro à pied ou à bicyclette doivent affronter un environnement hostile et dangereux, de toute évidence conçu d'abord pour l'automobile, affirme-t-il. Tout en étant conscients que des améliorations

qui ont été apportées au cours des 15 dernières années, nous demandons un environnement plus accueillant. »

Les pétitionnaires se plaignent que la signalisation est inadéquate, que les trottoirs se terminent abruptement ou sont mal déblayés, que les automobiles circulent trop rapidement et que les intersections sont dangereuses. « Des facteurs qui contribuent à faire de l'approche du terminus une expédition désagréable et souvent décourageante », mentionne la pétition.

M. Bouchard estime que l'accroissement de l'utilisation du transport en commun exige une meilleure accessibilité. « Nous demandons à la Ville d'informer les citoyens des correctifs qu'elle entend apporter », souligne-t-il. Les

citoyens réclament une surveillance plus grande de la circulation automobile autour de la place Charles-Lemoyne et des parcs de stationnement de bicyclettes.

Le terminus demeurera en activité durant toute la durée des travaux, qui devraient se terminer en juillet 99.

À l'Agence métropolitaine de transport, on affirme que la sécurité sera améliorée au terminus et aux abords, mais que la Ville, elle, demeure responsable de son réseau routier. « Nous n'avons pas à nous occuper de la sécurité à l'extérieur de nos infrastructures », précise M. Fortin. Sauf que les travaux d'agrandissement du terminus permettront d'éliminer des traverses et de mieux protéger les piétons. »

Du côté de la Ville, Michel Saint-Laurent, porte-parole, explique que les demandes des citoyens seront évaluées. Concernant les travaux de 16 millions, le ministère des Transports en assume 75 % du coût et l'AMT, le reste.

La police mohawk arrête des trafiquants

MARC THIBODEAU

Les peacekeepers de Kahnawake ont dû braver de vigoureux chiens de garde mardi soir pour démanteler un réseau de trafiquants de marijuana, actifs sur la réserve depuis plusieurs années.

Le chef du corps de police autochtone, Warren Lahache, a expliqué hier que ses hommes avaient réalisé une première perquisition dans une résidence privée située rue McComber, où ils se sont butés à une double porte métallique qu'ils ont dû défoncer.

Les policiers qui passaient par l'arrière ont été attaqués par deux rotweillers. « Il a fallu les abattre », a résumé M. Lahache.

Cinq personnes ont été appréhendées à l'intérieur de la résidence, qui abritait une serre hydroponique très sophistiquée. Quelque 550 grammes de marijuana ainsi que 1500 plants ont été saisis à cette occasion.

Les peacekeepers ont simultanément réalisé une perquisition dans une autre résidence, rue Rabaska, où ils ont saisi une cinquantaine de grammes de marijuana. Deux hommes ont alors été arrêtés.

Quatre des sept personnes appréhendées ont comparu hier au palais de justice de Longueuil, où ils font face à diverses accusations de possession et de trafic de stupéfiants.

M. Lahache a indiqué que les peacekeepers, qui avaient commencé leur enquête en 1996, déposeraient sans doute d'autres accusations au cours des prochains jours en relation avec cette affaire. « Nous allons aussi collaborer avec les autres corps policiers afin de voir quelles étaient les ramifications du réseau dans la région. Je ne crois pas qu'ils fonctionnaient seuls », a commenté le chef des peacekeepers.

Entente avec les cols bleus à Longueuil

MARC THIBODEAU

La Ville de Longueuil a conclu hier une entente de principe avec ses cols bleus, qui pourront se soustraire du coup à la médiation prévue par la loi d'exception adoptée par Québec dans le cadre de la récupération de 6 % des coûts de main-d'œuvre.

Michel Saint-Laurent, porte-parole de la Ville, a indiqué que l'entente en question devait être soumise en soirée aux membres du syndicat lors d'une assemblée extraordinaire.

Elle comprend notamment une clause, dit-il, qui vise à réduire le plancher d'emplois de 11 postes.

« Il s'agit de postes qui n'avaient pas été comblés au cours des dernières années à la suite de départs. Nous aurions pu, éventuellement, être tenus de le faire s'ils n'avaient pas été éliminés », note M. Saint-Laurent.

L'entente, précise-t-il finalement, permettrait, en plus de régler l'épineuse question salariale, de conclure une nouvelle convention collective avec les 160 cols bleus, sans contrat de travail depuis décembre dernier. Le président du syndicat des cols bleus, Claude Patenaude, n'a pu être joint par *La Presse*.

La Ville de Longueuil s'était déjà entendue ces dernières semaines avec les cols blancs, les pompiers et les policiers.

Victoire linguistique pour Lazare et Jacobs

MARC THIBODEAU

Matthew Lazare et Bryan Jacobs, les leaders allégués de l'important réseau de contrebandiers de cigarettes et d'alcool démantelé après la descente avortée de la GRC en septembre à Kahnawake, viennent de remporter en cour une victoire linguistique qui promet de causer bien des maux de tête au procureur général du Canada.

Le juge Pierre Béliveau, de la Cour supérieure, a accueilli favorablement la requête exceptionnelle présentée par Me Jacques Bouchard, l'avocat des deux accusés qui réclament le droit de subir leur enquête préliminaire en anglais.

La décision, qui risque de faire jurisprudence, vient répondre à une singulière problématique : que faire lorsque des accusés tant francophones qu'anglophones, réunis dans une même cause, réclament que cette enquête se déroule dans leur langue officielle de prédilection ?

En pratique, note le juge Béli-

veau, les tribunaux québécois ont toujours considéré spontanément qu'un accusé a le droit d'être jugé dans la langue officielle de son choix. Le juge qui préside l'enquête préliminaire ou le procès va donc le faire spontanément dans la langue de l'accusé. Il s'agit en quelque sorte d'un « fait acquis ».

La question se corse cependant lorsque des accusés des deux langues sont réunis, comme dans le dossier de Lazare et Jacobs, qui ont soumis leurs demandes au juge Yves Lagacé, de la Cour du Québec, au début du mois de février. Deux autres accusés, francophones, ont alors formulé la même demande au magistrat, qui avait finalement écarté ces exigences.

Me Bouchard a alors porté la cause devant le juge Béliveau, qui, après avoir convoqué à trois reprises les deux parties pour discuter de cette question de droit « aussi imprévue qu'inusitée », a conclu dans un jugement de 46 pages, rendu le 24 mars, que son confrère avait erré.

Le magistrat n'ordonne pas expressément pour autant que les accusés subissent leur enquête préliminaire dans leur langue respective, ce qui aurait pour effet de scinder le processus en deux.

Il laisse cette décision au juge Lagacé, qui devra cependant tenir une nouvelle audition sur cette question en s'inspirant directement des balises précises avancées par la Cour supérieure.

Sommairement, le juge Béliveau conclut que les accusés ont le droit de subir leur enquête préliminaire dans leur langue puisque ce droit leur est reconnu pour le procès dans le Code criminel. Des procédures bilingues, avec interprètes, peuvent cependant être préférées par le tribunal si les coûts, dans le cas contraire, sont trop importants et que le préjudice ainsi fait aux accusés n'est pas démesuré.

Ces conclusions vont à l'encontre des prétentions du substitut du procureur général du Canada, Me Marie-Michèle Meloche, qui se penchait hier après-midi avec ses

supérieurs sur la possibilité de porter le jugement en appel. Une décision devait être prise en fin de journée avec l'aval d'Ottawa.

Si le jugement n'est pas contesté, les conséquences pour la Couronne seraient importantes, dit Me Meloche, notamment parce que la preuve, pour une même affaire, pourrait fréquemment devoir être faite dans deux causes distinctes.

« Ça compliquerait grandement notre travail », indique la procureure, qui craint l'établissement d'un précédent « contre-productif ».

« Il va falloir se demander à l'avenir, dans tous les cas où on a des accusés anglophones et francophones, s'il faut les séparer d'entrée de jeu et tout faire en double ou risquer de se buter à une requête à l'enquête préliminaire. Les coûts seraient très importants », explique-t-elle.

Me Bouchard, actuellement en vacances en Floride, n'a pu être joint hier.

Yves Saint-Laurent voudrait changer son plaidoyer

MARC THIBODEAU

Après avoir proféré en pleine cour des menaces contre la procureure de la Couronne affectée à son dossier et invectivé à plusieurs reprises des policiers, Yves Saint-Laurent a désormais maille à partir avec son propre avocat, Gilles Chaloux.

Ce dernier vient d'être « congédié » par le criminel de 33 ans, qui devait se présenter en cour mardi afin de connaître sa peine relativement à une longue liste d'accusations liées à un vol à main armée dans une succursale de la Société des alcools du Québec, à Longueuil, en 1996.

Hier, Me Michel Breton, procureur-chef au palais de justice de Longueuil, qui représentait exceptionnellement la Couronne cette semaine, a indiqué que le magistrat et le nouvel avocat de Saint-Laurent (dont il dit ignorer le nom) étaient absents. La cause a donc été reportée au 8 avril.

Selon Me Breton, Saint-Laurent envisagerait de retirer le plaidoyer de culpabilité qu'il a enregistré en janvier. Le procureur-chef estime que l'accusé devra avoir de « très » bonnes raisons s'il espère convaincre la cour de lui permettre de procéder en ce sens.

Il pourrait notamment, indique à

titre d'exemple Me Breton, tenter de démontrer que son avocat l'a induit en erreur en lui recommandant d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité.

Me Chaloux est demeuré des plus circonspects quant aux causes de son renvoi lorsque *La Presse* l'a joint, se contentant simplement de confirmer qu'il n'était plus responsable du dossier de Saint-Laurent.

La procureure de la Couronne normalement affectée au dossier, Ginette Kirouac, a indiqué hier qu'elle ne croyait guère aux chances de Saint-Laurent de retirer son plaidoyer de culpabilité, si telle est son intention. « Ça prend de très

bonnes raisons pour le faire. Je ne crois pas qu'il en ait », a-t-elle résumé.

Me Kirouac avait remplacé Me Joëlle Saint-Germain en janvier, après que celle-ci eut été menacée par Saint-Laurent, qui disait l'avoir mise « sur sa liste ». Il devait être accusé de menaces par la suite.

Lors des plaidoiries au sujet de la sentence, il y a quelques semaines, elle a réclamé une peine d'emprisonnement de 33 ans, en invoquant notamment le fait que les frasques du suspect avaient entraîné la mort de son complice, abattu par la police longueuilloise. Me Chaloux avait suggéré pour sa part 10 ans de détention.

«Je n'aime pas les vendeurs sexistes.»

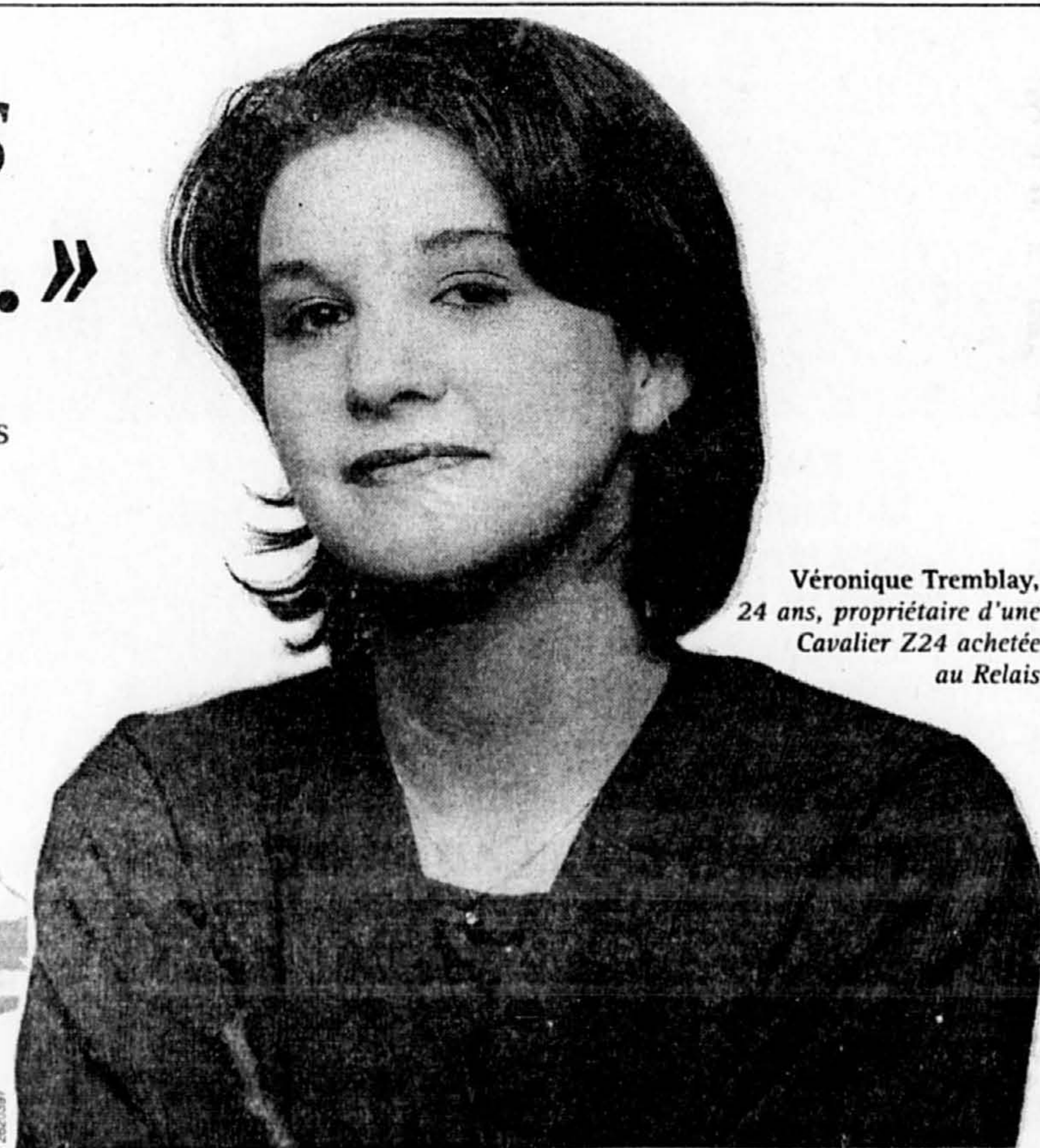
Quelle déception d'avoir à composer avec des attitudes dépassées. Surtout au moment d'acheter un nouveau véhicule. Voilà pourquoi vous apprécierez l'approche respectueuse des gens du Relais.

Vous apprécierez toutes les valeurs qui inspirent notre nouvelle équipe de conseillers : la franchise et l'honnêteté, le respect, l'écoute des besoins. Vous pensez qu'il faut payer plus cher pour un tel service ? Détrompez-vous, nous offrons aussi les meilleurs prix qui soient...

Le Relais
CHEVROLET · OLDSMOBILE

PARCE QUE VOUS ÊTES EXIGEANT

9411, avenue Papineau (au nord de la Métropolitaine, tout près de Laval) 384-6380



Véronique Tremblay, 24 ans, propriétaire d'une Cavalier Z24 achetée au Relais

Selon un sondage pour le compte de la FTQ, les Québécois appuient la démarche de syndicalisation des McDonald's

CLAUDE-V. MARSOLAI

Un sondage CROP réalisé pour le compte de la FTQ entre le 11 et le 18 mars auprès de 947 répondants, révèle que 64 % des Québécois appuient la démarche de syndicalisation des jeunes salariés des restaurants McDonald's. Chez les jeunes âgés de 18 à 34 ans, cet appui atteint 72 %.

La provenance des répondants se distribue comme suit : région de Montréal, 443 ; région de Québec, 253 ; ailleurs en province 251. Selon le vice-président de CROP, Claude Gauthier, la marge d'erreur est de trois pour cent.

Le sondage nous apprend que 86 % des Québécois ont entendu parler de la tentative de syndicalisation des jeunes des restaurants McDonald's. À la question : « Diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec la démarche de syndicalisation des jeunes salariés de McDonald's », 41 % des répondants se sont dit tout à fait d'accord et 23 % plutôt d'accord. Par contre, 11 % se sont dit plutôt en désaccord et 16 % tout à fait en désaccord. Environ 10 % n'ont exprimé aucune opinion ou ont refusé de répondre.

M. Gauthier note un écart entre les francophones et les non-francophones. Ainsi, 66 % des Québécois francophones soutiennent la démarche de syndicalisation tandis que ce taux n'est que de 53 % chez les non francophones. Le sondeur croit que la forte médiatisation dans la presse francophone de la tentative de syndicalisation du restaurant de Saint-Hubert pourrait expliquer l'écart.

Une autre question demandait aux Québécois s'ils seraient disposés à signer une pétition condamnant l'attitude de la multinationale de la restauration rapide qui s'op-

pose à la syndicalisation. Quarante pour cent ont répondu que c'est très probable et 22 % assez probable pour un total de 62 %. En revanche, 9 % disent que c'est peu probable et 22 % pas du tout probable, pour un total de 31 %.

Enfin, la FTQ a voulu savoir si la population était disposée à appuyer une campagne de boycottage des restaurants de la chaîne. Vingt-neuf pour cent des répondants ont dit « très probable », 18 % « assez probable » pour un total de 47 %. Par contre, 15 % ont répondu « peu probable » et 30 % « pas du tout probable », pour un total de 45 %.

Le président de la FTQ, Clément

Godbout, s'est dit agréablement surpris par les résultats. « Compte tenu de la gravité d'un geste comme le boycottage, la proportion des gens qui pourraient participer à cette opération, soit près de la moitié, est vraiment élevée. »

Jusqu'à présent, la centrale qui regroupe 480 000 membres a toujours hésité à utiliser le boycottage des restaurants McDonald's parce qu'elle croit que cela nuirait aux 12 000 jeunes travailleurs qui y gagnent leur pain. Par contre, elle a lancé une campagne intensive de syndicalisation de ces restaurants par l'intermédiaire des Teamsters.

McDonald's réplique

Répondant par voie de communiqué à l'annonce des résultats du sondage de la FTQ sur la syndicalisation des employés de ses restaurants, McDonald's Québec affirme qu'il « n'est pas approprié de spéculer sur les résultats d'un sondage ambigu et commandé pour ses propres fins par la FTQ et les Teamsters. Nous nous concentrons sur les faits concernant nos employés, nos franchisés et nos clients. »

« Voici des faits, poursuit le communiqué. Plus de 13 000 personnes choisissent de travailler chez McDonald's chaque jour au Québec. Nos employés continuent à nous dire que McDonald's leur offre un emploi qui leur convient. Nous offrons parmi les meilleurs avantages sociaux de l'industrie, dont des horaires de travail flexibles, des augmentations salariales régulières, une formation complète, des programmes de reconnaissance et des possibilités de carrière. »

Le communiqué précise également que « plus de 80 % des restaurants McDonald's du Québec appartiennent à 54 entrepreneurs québécois indépendants » qui jouent un « rôle vital dans les communautés qu'ils desservent en contribuant à l'économie locale, en offrant des milliers d'emplois et en faisant une différence marquante en organisant des collectes de fonds et en commanditant des événements locaux. »

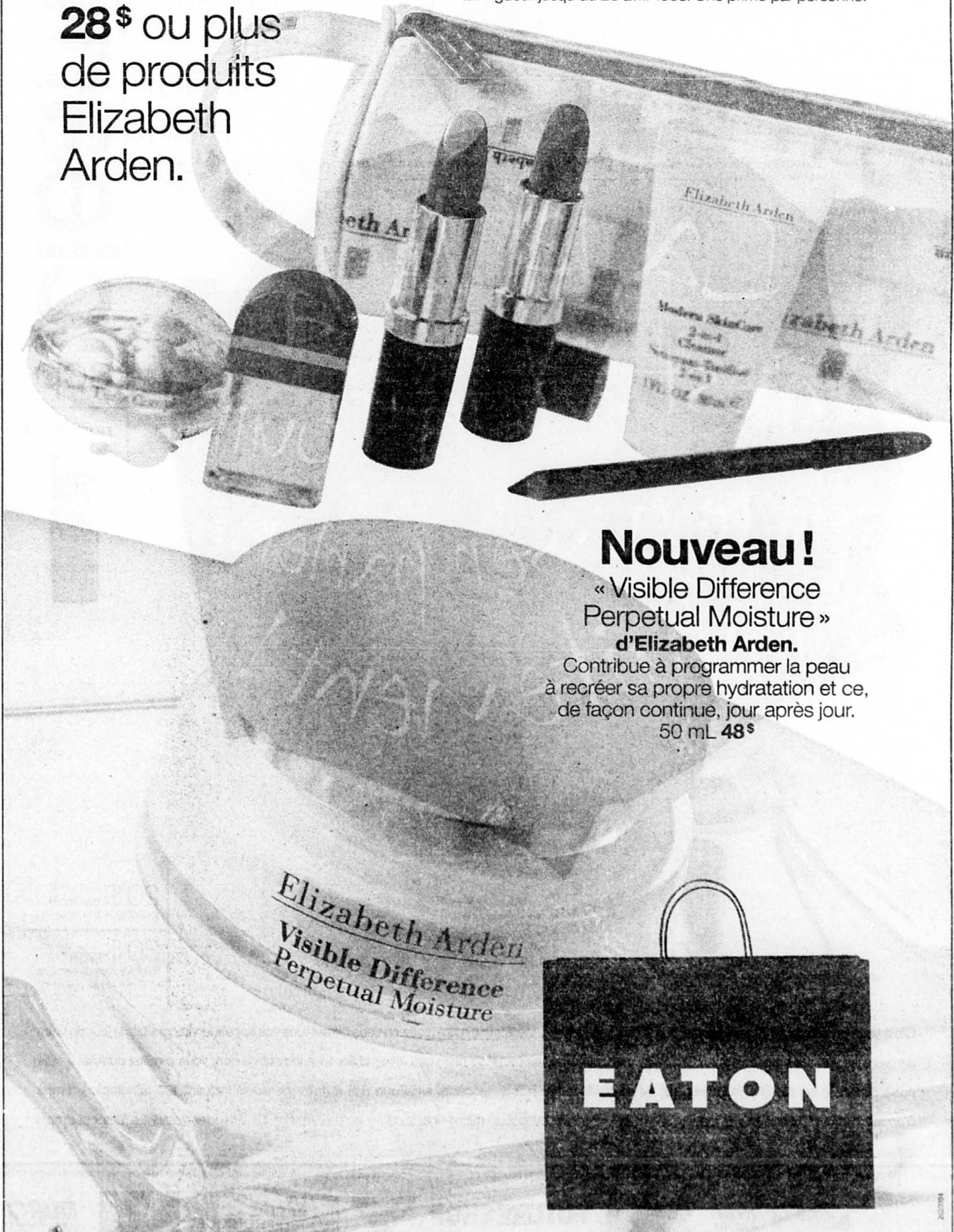
Seulement chez Eaton Prime 7 pièces Elizabeth Arden

Votre, sans autres frais, à l'achat de **28\$** ou plus de produits Elizabeth Arden.

Votre prime comprend :

- ♦ 7 capsules « Ceramide Time Complex »
- ♦ un démaquillant 2 en 1 « Modern Skincare » 30 mL
- ♦ un crayon traceur pour les yeux, ton « Kohlberry »
- ♦ un rouge à lèvres « Exceptionnel », ton ambre
- ♦ un rouge à lèvres « Lip Spa », ton « New Rose »
- ♦ un parfum « Red Door » en flacon miniature 5 mL, le tout dans une jolie trousse à maquillage signée Elizabeth Arden

En vigueur jusqu'au 26 avril 1998. Une prime par personne.



Nouveau!

« Visible Difference Perpetual Moisture » d'Elizabeth Arden.

Contribue à programmer la peau à recréer sa propre hydratation et ce, de façon continue, jour après jour.
50 mL **48\$**

CR CLUB PC
ENTREPÔT
En affaires depuis 1983

NOTEBOOKS
PENTIUM MMX
CD ROM 20X et
MODÈME
1799\$

Mise-à-jour de votre PC pour :
Pentium 166 MHz 16 Mo : **289\$**
Pentium II 233 MHz 32 Mo : **749\$**

AUSI PRÊTS ÉTUDIANT DISPONIBLE

Avec tout achat, obtenez des billets pour assister au match des **Légendes du Hockey** avec Guy Lafleur (valeur pouvant aller jusqu'à 100\$ - billets VIP) Quantités limitées

IBM Partenaire commercial
Ordinateur IBM
à partir de **999\$**
Ouvert dès 9h
990-2088
2047 Autoroute 440 Ouest, Laval
Côté Nord entre la 15 et Le Corbusier

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 98-04-01

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
625804	447600
10 000 \$	10 000 \$
3 ^e numéro	4 ^e numéro
028103	485765
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

6/49 Tirage du 98-04-01

5	20	29	42	45	49
---	----	----	----	----	----

Numéro complémentaire: **28**

Québec 49 Tirage du 98-04-01

2	16	17	21	28	31
---	----	----	----	----	----

Numéro complémentaire: **44**

GAGNANTS LOTS

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	33	500,00 \$
4/6	1 223	50,00 \$
3/6	21 914	5,00 \$

Ventes totales: **544 152,00 \$**

Panco Tirage du 98-04-01

1	13	16	17	20
28	29	31	32	37
39	40	41	43	46
53	65	66	69	70

Extra Tirage du 98-04-01

NUMÉRO **354253**

Quatre-vingt-neuf Tirage du 98-04-01

3	4
---	---

427 2139

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Fontaine

La plus belle collection de meubles contemporains à Montréal

50 HEURES

50% D'ESCOMPTE

50% DU PLANCHER

C'est ça, une vente !

**du jeudi 2 avril au dimanche 5 avril
seulement !**

9780 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL 352 3913

Aeroflot riposte à la saisie d'un avion à l'aéroport de Dorval

FRED WEIR

de la Presse Canadienne, MOSCOU

La saisie d'un appareil des lignes aériennes russes Aeroflot à l'aéroport de Dorval, en début de semaine, ne sera pas sans conséquences.

L'avion a finalement pu décoller mardi soir après que le transporteur russe eut accepté de verser les 5,8 millions \$ dus à une entreprise d'Halifax, IMP Group Ltée, qui agissait comme partenaire d'Aeroflot dans un projet hôtelier à Moscou. La GRC avait saisi l'appareil, laissant dans l'attente une cinquantaine de passagers, russes pour la plupart.

Officiellement, les représentants du gouvernement canadien affirment qu'il s'agit d'une dispute commerciale qui doit être réglée

entre IMP et Aeroflot, mais en privé, ils disent que cet incident est révélateur du développement anarchique de l'entreprise privée en Russie, où il reste encore à développer un cadre législatif pour régir les pratiques commerciales.

L'ambassadrice canadienne à Moscou, Ann Leahy, a dit espérer que cette affaire démontrera que les Canadiens ne badinent pas lorsqu'ils réclament que les règles soient respectées pour leurs investissements en Russie.

« Je pense qu'il y a un message dans tout cela, et qu'il a été clairement entendu à Moscou », a-t-elle déclaré.

Même si Aeroflot a pu récupérer son appareil, arrivé hier à Moscou, la direction des lignes aériennes n'entend pas en rester là.

« Ce geste sans précédent a causé des dommages matériels importants et des ennuis à nos passagers, en plus d'entacher la réputation d'Aeroflot », a déclaré un porte-parole du transporteur, Alexander Luchaninov.

Il a dit que sa compagnie verserait d'ici une semaine l'indemnisation de 5,8 millions accordée à IMP par la cour internationale d'arbitrage de Stockholm. Mais, a-t-il précisé, Aeroflot vient d'intenter auprès du même tribunal une contre-poursuite contre IMP, à laquelle elle réclame une indemnisation pour les inconvénients causés par la saisie de l'avion.

Le président d'Aeroflot, Valery Okulov, est le gendre du président russe Boris Eltsine.

Trois compagnies aériennes devront mieux traiter leurs passagers handicapés

CHRISTIANE DESJARDINS

À la suite de l'audience publique tenue en septembre 1997, l'Office des transports du Canada vient d'ordonner à trois compagnies aériennes de mieux traiter leurs passagers handicapés.

Les trois compagnies visées, Air Canada, Air Nova et Lignes aériennes Canadien International, devront notamment améliorer les procédures relatives au maniement, à

la réparation et au remplacement des fauteuils roulants, et informer les passagers handicapés des procédures spécifiques pour l'enregistrement. De plus, l'Office recommande d'améliorer les sièges offerts aux personnes handicapées, et de donner une formation adéquate aux employés en contact avec elles.

Celle qui est à l'origine des plaintes reçues à l'Office des transports du Canada, Lucie Lemieux-Brassard, se réjouit de ces recom-

mandations. « C'est un gros gain. Il s'agit maintenant de voir si ces recommandations vont être appliquées. »

La dame, paraplégique depuis 1991, a décidé de porter plainte après avoir fait 17 voyages en avion en 18 jours, en août 1996, dans des conditions souvent difficiles.

Les transporteurs disposent d'un délai de 90 jours pour donner suite aux recommandations contenues dans la décision de l'Office.

L'accusée reste une énigme, même pour les psychiatres

CHRISTIANE DESJARDINS

Marylyn Grantham, cette femme de 46 ans de Châteauguay qui s'est réfugiée dans une maison pour femmes battues avec sa fille en novembre 1996, après avoir englouti en cachette presque toutes les économies de son mari, demeure une énigme, même pour les psychiatres.

C'est ce qu'on a appris hier, pendant les plaidoiries sur la sentence de l'accusée, qui se tenaient devant la juge Ellen Paré au palais de justice de Valleyfield. Rappelons que Mme Grantham, qui a plaidé coupable à des accusations de fraude et de vol contre son mari de 64 ans, Raymond Breton, a aussi été déclarée coupable de l'enlèvement — pendant cinq jours — de leur fille de huit ans.

La femme, qui a fait vie commune pendant près de dix ans avec M. Breton, a siphonné les comptes en banque et changé les bons de son mari, après que celui-ci lui eut signé une procuration, en 1989. Comme l'homme travaillait beaucoup, il s'en remettait entièrement à sa femme pour gérer les finances du ménage. Il s'est réveillé un beau matin de novembre 1996 : 65 000 \$ avaient disparu, et des dettes de près de 25 000 \$ étaient apparues.

Tout le monde, Raymond Breton le premier, s'interrogeaient pour savoir où était passé l'argent. Or, il semble que Marylyn Grantham n'a rien accumulé pour elle-même. Elle a tout simplement dépensé de façon compulsive, a-t-on fait savoir hier.

Le comportement de la dame laissait aussi plusieurs questions en suspens. Pendant des années, l'accusée s'absentait pour « aller travailler » alors qu'elle n'a jamais eu d'emploi. Elle a également feint d'avoir été opérée à six ou sept reprises pour des cancers, alors qu'elle n'en a jamais souffert...

Aux professionnels qui l'ont interrogée, elle a dit qu'elle avait agi ainsi pour se modeler à l'image que son mari attendait d'elle, parce qu'elle ne voulait pas le contrarier.

La psychiatre Renée Roy, rattachée à l'Institut Philippe-Pinel, a rencontré l'accusée en trois occasions pour l'évaluer. Or, a déclaré la procureure de la couronne, Marie-Chantal Doucet, « la psychiatre n'a pas été capable de la connaître. Selon le médecin, Mme Grantham ne souffre pas de maladie mentale, mais elle ne peut se prononcer sur les risques de récidive ».

Me Doucet a poursuivi en signalant que Marylyn Grantham ne reconnaît pas ses torts, et qu'elle continue de mentir. Si Marylyn Grantham n'a pas de maladie mentale, c'est une criminelle, a ajouté l'avocate, recommandant une peine de deux ans moins un jour de prison pour l'enlèvement, et une peine consécutive de 15 mois pour les accusations de vol et fraude.

Me Marie-Josée Guillemette, en défense, a pour sa part demandé un sursis de sentence de 12 mois, assorti de travaux communautaires. L'avocate a notamment indiqué que Mme Grantham était une bonne mère, et qu'elle n'avait pas volé l'argent pour elle-même.

La juge Ellen Paré doit rendre sentence le 12 mai prochain.

La la la la
c'est à ton tour
de te laisser parler...
gratuitement!

clearnet

scp

numérique



20 \$ par mois
100 minutes en tout temps

30 \$ par mois
illimité les fins de semaine
+100 minutes en tout temps

C'est votre anniversaire ? Alors, laissez-nous vous souhaiter « Bonne fête ! » à notre façon en vous offrant tous vos appels locaux gratuits le jour de votre anniversaire. Un autre petit extra du SCP Clearnet qui ne devrait toutefois pas vous faire oublier tous les autres dont vous profitez durant l'année : notre service à la clientèle 24 heures sur 24, notre facturation à la seconde, ainsi que des forfaits mensuels incluant 100 minutes de temps d'appel pour aussi peu que 20 \$, ce qui rend le SCP Clearnet beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire. Qu'attendez-vous ? Le futur est simple.

Appelez le 1 888 CLEARNET™ (1 888 253-2763) ou visitez notre site web au www.clearnet.com pour plus de détails. Vendu à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants :

